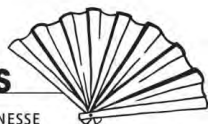


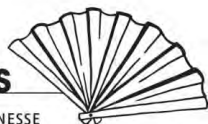
Fondation Officielle de la Jeunesse

Maison Kelas

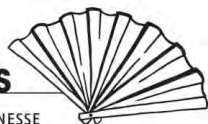
Concept institutionnel



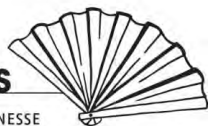
PREAMBULE	5
HISTOIRE DE LA MAISON KELAS	5
STRUCTURE ET MISSION	7
STRUCTURE	7
MISSION	7
VALEURS DE L'INSTITUTION	8
VALEURS FONDAMENTALES	8
<i>Engagements</i>	8
<i>Quality4children</i>	9
<i>Soutien à la parentalité</i>	9
APPARTENANCE.....	10
<i>Portraits</i>	11
<i>Présences éducatives</i>	11
<i>Menus</i>	11
<i>Tableaux des départs</i>	11
<i>Noms sur les chambres</i>	12
<i>Projet « Fondation Anouk »</i>	12
<i>Signalétique</i>	13
SITUATION GEOGRAPHIQUE ET BATIMENTS	14
DESCRIPTION DES LIEUX	14
OBJECTIFS INSTITUTIONNELS	15
TRAVAIL AVEC LES FAMILLES.....	16
FONDEMENTS	16
PRINCIPES D'ACTION ET POSTURE	17
FRATRIE	18
VISITE DES PARENTS	19
ENTRETIEN DE FAMILLE	20
ACCUEIL ET PLACEMENT	21
CARACTERISTIQUES ET CRITERES D'ACCUEIL	21
<i>Critères de non-admission</i>	22
PROCEDURE D'ADMISSION	22
<i>Accueil en urgence</i>	22
<i>Accueil suite à un entretien</i>	22
<i>Accueil de dépannage</i>	22
ENTREE ET ENTRETIEN D'ACCUEIL	23
ENTRETIEN D'ADMISSION	24
ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF	25
MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT	25
POSTURE EDUCATIVE	26
ROLE DU BINOME DE REFERENCE.....	26
PROJET EDUCATIF INDIVIDUALISE.....	27
ROLE DE L'EDUCATEUR DE PERMANENCE	28
HYGIENE DE VIE	29
<i>Soin personnel</i>	29
<i>Alimentation</i>	30
<i>Sommeil</i>	31
SANTE	32
VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE	33
ORGANISATIONS	34
ORGANISATION INSTITUTIONNELLE	34
<i>Déroulement d'une journée scolaire</i>	34
<i>Déroulement d'une journée de congé</i>	36
ORGANISATION COLLECTIVE.....	37



<i>Vivre ensemble</i>	37
<i>Participation</i>	38
<i>Activités</i>	39
<i>Sensibilisation à la nature</i>	40
<i>Multimédias</i>	41
ORGANISATION INDIVIDUELLE	42
<i>Scolarité et devoirs</i>	42
<i>Rupture et absence scolaires</i>	42
<i>Activités sportives, artistiques, culturelles et de loisirs</i>	43
<i>Sorties</i>	44
<i>Invitations</i>	44
<i>Gestion financière</i>	45
FIN DE SEJOUR ET SORTIE	46
PROCEDURE DE FIN DE PLACEMENT.....	46
ENTRETIEN DE FIN DE PLACEMENT ET BILAN	47
DESTINATION DES SORTIES.....	47
APPUI ET SUIVI APRES LA SORTIE	47
SORTIE NON PLANIFIEE ET EXCLUSION.....	48
PROLONGATION DU PLACEMENT	48
METHODES ET APPROCHES PEDAGOGIQUES	49
FONDEMENTS THEORIQUES.....	49
<i>L'Approche centrée sur la solution</i>	50
<i>La Discipline positive</i>	50
<i>La Pédagogie non-punitive</i>	51
<i>Le développement de l'enfant et théories de l'apprentissage</i>	51
<i>L'accompagnement individualisé</i>	52
OUTILS ET TECHNIQUES D'INTERVENTION	53
OUTILS THEORIQUES.....	53
<i>L'Approche centrée sur la solution</i>	53
<i>La Discipline positive</i>	53
<i>La brochure Prisma</i>	53
<i>La conversation éducative</i>	54
<i>Le génogramme systémique</i>	54
PREVENTION, VIOLENCES, ADDICTIONS ET PROTECTION.....	55
VIOLENCES ET PROTECTION	55
PREVENTION.....	55
REPARATION ET SANCTION.....	56
FAITS GRAVES	56
GESTION DES ABUS.....	57
GESTION DES FUGUES	57
GESTION DES CRISES	58
GESTION DES ADDICTIONS	58
<i>Dépendances aux produits psychoactifs</i>	58
<i>Dépendances aux multimédias</i>	59
INFORMATION, COMMUNICATION ET COLLABORATION	60
RESPECT DE LA SPHERE PRIVEE - PRINCIPES GENERAUX.....	60
TENUE DES DOSSIERS	60
<i>Pourquoi tout est informatisé ?</i>	60
<i>A quoi sert le site du résident ?</i>	60
<i>Que contient le site du résident ?</i>	61
<i>Les résidents et leur famille ont-ils accès au dossier ?</i>	62
<i>Combien de temps et comment sont gardés les dossiers ?</i>	62
<i>Où les dossiers informatisés sont-ils stockés ?</i>	63
COMMUNICATION INTERNE AU FOYER.....	63
<i>Plateforme pédagogique informatisée</i>	63



<i>Colloques hebdomadaires</i>	64
<i>Echanges en équipe</i>	64
<i>Colloque maison</i>	64
<i>Soirée d'équipe</i>	64
COMMUNICATION INTERNE A LA FOJ.....	65
<i>Entre la directrice adjointe et la directrice</i>	65
<i>Entre la directrice et le secrétaire général de la FOJ</i>	65
<i>Réunion des directeurs adjoints</i>	65
<i>Collège des directeurs</i>	65
<i>Visite annuelle du Secrétaire Général</i>	65
<i>Espace personnel</i>	65
<i>Initiale F</i>	65
<i>Rapport d'activité</i>	65
COMMUNICATION AVEC LES SERVICES PLACEURS ET LES PARTENAIRES.....	65
<i>Les services placeurs</i>	65
<i>Les médecins et thérapeutes</i>	66
<i>L'école ou autre instance de formation</i>	66
PERSONNEL ET TACHES.....	67
PERSONNEL EDUCATIF, ADMINISTRATIF ET DE SOUTIEN	67
<i>Stagiaires</i>	67
<i>Remplaçants</i>	67
TACHES DE LA DIRECTRICE.....	67
TACHES DE LA DIRECTRICE ADJOINTE	68
TACHES DE L'EQUIPE EDUCATIVE	68
TACHES DE L'EMPLOYEE DE MAISON	68
PLANIFICATION EDUCATIVE	69
MANAGEMENT.....	70
FORMATIONS, PERFECTIONNEMENTS ET DEVELOPPEMENT PERSONNEL	70
<i>Supervision et intervision</i>	71
<i>Perfectionnement et formation continue</i>	71
<i>Entretiens d'appréciation</i>	72
CONCLUSION.....	72
ANNEXES	
00 LISTE PERSONNEL MAISON KELAS AU 30.10.17	
01 CASADATA-OFJ	
02 PROJET SOCIO-EDUCATIF 2014-17	
03 QUALITY4CHILDREN - STANDARDS	
04 CAHIER DES CHARGES DIRECTEUR	
05 CAHIER DES CHARGES DIRECTEUR-TRICE ADJOINT-E DE FOYERS EDUCATIFS	
06 CAHIER DES CHARGES EDUCATEUR SPECIALISE	
07 CAHIER DES CHARGES SECRETAIRE - COMPTABLE	
08 CAHIER DES CHARGES CUISINIER	
09 CAHIER DES CHARGES EMPLOYE(E) DE MAISON	
10 CAHIER DES CHARGES LINGERE	
11 MANAGEMENT FOJ	
12 PROCEDURE EN CAS D'EVENEMENTS GRAVES ET IMPREVUS	
13 CONCEPTS GLOBAUX FOJ - PREVENTION DE LA VIOLENCE	
14 CONCEPTS GLOBAUX FOJ - VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE	
15 CONCEPTS GLOBAUX FOJ - LA SANCTION EDUCATIVE	
16 CHARTE ACCOMPAGNEMENT A LA VIE AFFECTIVE SEXUELLE ET RELATIONNELLE	
17 CONDUITE EN CAS D'ACCIDENT OU DE MALAISE	
18 LISTE PHARMACIE SSEJ	
19 FICHE ADMINISTRATION DES MEDICAMENTS	
20 FICHE SUIVI DU TRAITEMENT	
21 LE PETIT REGLEMENT DU VIVRE ENSEMBLE	
22 HORAIRES DE LA MAISON KELAS	

**PREAMBULE****HISTOIRE DE LA MAISON KELAS**

« La Maison Kelas, la maison qui danse... » vu par l'équipe éducative

La Maison Kelas accueille une fratrie de neuf enfants. « Et qu'ça swing ! »

Fin mars 2016, en quelques heures, le bâtiment dit « 76 » à Genthod est devenu la Maison Kelas et a accueilli une fratrie de neuf enfants âgés d'un à onze ans.

L'équipe s'est lancée dans une danse acrobatique...éprouvante...intense... mais surtout formatrice et enrichissante.

Nous avons été jetés dans le bain d'un stage intensif, dont nous ne connaissons pas l'étendue et la complexité de la danse qu'il nous fallait apprendre.

Dès lors, nous avons tenté de coordonner nos mouvements avec ceux des enfants accueillis.

Il a fallu à toute cette petite troupe, développer une forte endurance aussi physique que mentale.

Nous avons commencé tel un Battle de danse, puis, chacun a baissé sa garde, a fait un pas vers l'autre et a appris à faire confiance au camp d'en face. De cette manière, nous avons su trouver notre propre rythme et nous avons réappris les bases de la danse collective.

Certes, nous avons présenté un spectacle peu conventionnel mais celui-ci nous a soudé tant dans l'équipe qu'avec les enfants. Ils ont su nous transmettre leur esprit solidaire ainsi que leur énergie qui nous ont permis de donner le meilleur de nous-mêmes jusqu'au tableau final.

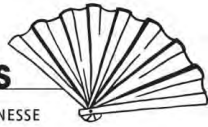
La Maison Kelas accueille des Réfugiés Mineurs Non Accompagnés « Petits pas par petits pas... »

En juin 2016, les deux stages se sont chevauchés, avant même de terminer notre première danse nous étions déjà lancés dans la nouvelle.

Nous avons alors dû jongler entre les missions, en diminuant la cadence afin de prendre le temps de découvrir nos nouveaux partenaires. Petit à petit, les jeunes sont rentrés dans la danse et nous avons coordonné nos mouvements.

Nous avons élaboré autour de ce qui était l'essentiel à nos yeux : que l'autre ait la place de s'intégrer, le mieux possible, au groupe et puisse introduire sa propre culture dans la chorégraphie. Nous avons perçu chez chacun une volonté de rester en mouvement tout en incorporant sa propre unicité.

C'est par ce cheminement que nous avons créé ensemble une chorégraphie à notre image qui s'apparente à la danse dite « fusion ». L'essence même de ces mouvements est de privilégier la mixité, non pas en additionnant plusieurs danses à la suite mais en les fusionnant avec tout le respect et la tolérance que cela implique. Cela a mené à des échanges réciproques, où chacun se faisait par moments chorégraphe de l'autre.



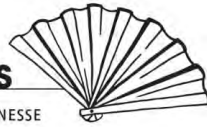
Mi-mars, nos jeunes danseurs sont partis vers d'autres horizons et c'est ainsi que nous avons dû dire au revoir à notre troupe. Nous garderons en mémoire toutes ces jolies scènes dans lesquelles chacun avait sa place et y a mis ses inspirations.

La Maison Kelas devient foyer d'urgence « *C'est quand on devient stable qu'on commence l'urgence...* »

Aujourd'hui, à l'aube du printemps 2017, nous sommes prêts à rentrer dans une nouvelle ronde, celle de l'urgence !

Tantôt nous guidons, tantôt nous nous laissons guider et c'est là que se crée toute la richesse du mouvement...

Nous continuons à ne pas savoir sur quel pied danser et c'est sûrement mieux comme cela !

**STRUCTURE ET****MISSION****STRUCTURE**

La Maison Kelas fait partie du dispositif d'urgence genevois et offre huit places pour les enfants de 7 ans à 18 ans, ainsi que deux places de dépannage.

L'institution est ouverte sans interruption et offre aux résidents¹ une prise en charge éducative dans toute situation de crise qui nécessite un placement immédiat.

La durée du placement d'urgence peut être de un jour à un mois, éventuellement renouvelable deux fois.

Intégrée au pôle Versoix-Genthod-Grand-Saconnex, la situation de la Maison Kelas favorise les échanges de proximité avec la Maison de Pierre-Grise et permet aux enfants et adolescents accueillis d'être au contact d'autres résidents et adultes du Domaine de Pierre-Grise.

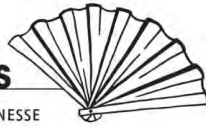
MISSION

La mission de la Maison Kelas est d'offrir un lieu d'accueil protecteur aux enfants et aux adolescents vivant une situation de crise qui nécessite la séparation temporaire avec leur milieu naturel sur décision du Service de Protection des Mineurs (SPMi) ou des autorités judiciaires comme le Tribunal de Protection de l'Adulte et de l'Enfant, (TPAE) ou le Tribunal des Mineurs (Tmin).

La mission consiste à accompagner le jeune et sa famille à grandir suffisamment pour permettre, dès que possible, un retour à domicile de l'enfant placé.

Si cela nécessite plus de temps, la Maison Kelas accompagne ceux-ci dans un placement à plus long terme vers une autre structure éducative.

¹ Pour la fluidité de la lecture, le masculin est utilisé dans tout le document.

**VALEURS DE
L'INSTITUTION****VALEURS FONDAMENTALES**

La Maison Kelas est une institution plurielle de mixité de genres, d'âge, de culture, de religion... qui demande l'apprentissage de la vie en communauté tout en privilégiant le développement personnel.

La Maison Kelas favorise deux axes principaux de travail qui sont d'une part **l'enfant** et d'autre, **les parents**.

Nous travaillons à favoriser les synergies entre l'enfant et sa famille en prenant en compte les besoins et la place de chaque membre de la famille nucléaire. Un travail différencié peut être entamé afin de développer les visées communes et le bien-être de chacun dans sa place d'appartenance.

Pour ce faire, l'équipe éducative de la Maison Kelas développe très étroitement la collaboration avec les partenaires du réseau entourant l'enfant et ses parents.

Engagements

Pour développer des partenariats basés sur la confiance mutuelle, nous habitons en permanence des **valeurs** que nous considérons comme fondamentales :

- La considération positive inconditionnelle
- La responsabilité
- La bienveillance
- L'équité

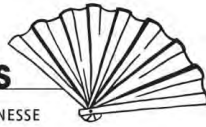
Nous sommes également particulièrement attentifs aux **droits** suivants :

- Droit du respect du cadre légal
- Droit à la révision du placement
- Droit de s'exprimer et d'être entendu
- Droit d'obtenir des informations

Les **axes** fondamentaux de l'action éducative à la Maison Kelas visent à soutenir les enfants et les parents dans le maintien ou la reconquête de :

- Leurs droits et devoirs fondamentaux
- Leur responsabilité
- Leur capacité à se respecter
- Leur capacité à se faire respecter
- Leur capacité à se protéger
- Leur capacité à choisir

Ces engagements impliquent une approche empreinte de respect, d'écoute et de prise en compte de chaque partenaire comme personne à part entière en reconnaissant sa place, ses compétences et en les renforçant.

**Quality4children**

La Maison Kelas axe notamment son travail sur la Convention des droits de l'enfant et les standards de Quality4children² qui précise que l'enfant doit toujours être associé aux démarches qui le concernent³.

Le souhait est que le placement en foyer, dans un parcours de vie souvent déjà éprouvé, soit le moins long possible. Dès lors, la Maison Kelas, favorise au maximum les liens avec le milieu naturel⁴ du résident.

L'enfant est pris en compte dans sa globalité et toujours respecté comme étant au centre de sa situation.

Soutien à la parentalité

En tant qu'institution faisant partie de la Fondation Officielle de la Jeunesse (FOJ), la Maison Kelas se réfère à la loi de celle-ci (LFOJ).

« Elle peut également offrir aide et soutien à la parentalité au sein des foyers éducatifs ou au domicile des parents. Ces soutiens ont pour objectifs d'augmenter les compétences et les capacités parentales en favorisant, autant que faire se peut, le maintien de l'enfant et de l'adolescent en difficultés dans son environnement naturel d'appartenance⁵.

Le travail d'accompagnement de la famille est une priorité tout au long du placement. La posture professionnelle adoptée est de concevoir l'accompagnement des parents sous la forme d'un partenariat. « La prise en compte » de la famille est privilégiée plutôt que « la prise en charge ». L'éducateur tend à mettre en évidence la compétence des familles, favorise l'expression de chaque membre dans sa perception de la résolution possible du problème et cherche à valoriser et renforcer leurs ressources et leur créativité. Dans la mesure du possible, l'équipe reste attentive aux demandes des parents en mettant en exergue leur modèle éducatif.

² Annexe 03 « Quality4children – Standards » art.12, art. 13, art. 18, art. 25

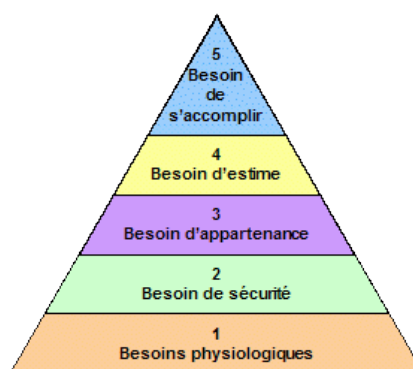
³ Annexe 03 « Quality4Children standards » No 2, 11, 14 et 17

⁴ Annexe 03 « Quality4Children standards » No 4, 7 et 8

⁵ LFOJ – J 6 15 art.2, al.2

APPARTENANCE

« Traditionnellement, la dimension sociale de notre identité est assurée par un sentiment d'appartenance à des groupes sociaux plus ou moins larges, dans lesquels notre généalogie nous a objectivement inscrit. Les groupes d'appartenance sont variables culturellement et historiquement : clans, castes, classes sociales, nations... Le sentiment d'appartenance est généralement pluridimensionnel : groupe social, groupe religieux, groupe sexué, groupe ethnique, groupe professionnel... »⁶



Maslow nous rappelle que l'appartenance fait partie des besoins fondamentaux et sous-tend un développement harmonieux chez tout être humain.

Il est clair que l'appartenance première de l'enfant accueilli à la Maison Kelas est sa famille. Néanmoins, il nous semble important de considérer l'enfant et l'adolescent dans sa globalité en reconnaissant et valorisant ses différents lieux d'appartenance : la famille, les copains, l'école, le sport...

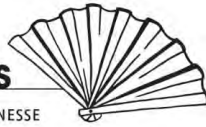
C'est dans cette logique que nous nous inscrivons. L'enfant placé sera, pour un temps, à la Maison Kelas et ce lieu, ce qu'il y vivra, ce qu'il y partagera, fera partie de son histoire.

Nous sommes convaincus que si les résidents et leur famille arrivent à s'identifier, tout ou partie, aux valeurs de l'institution, ils pourront plus rapidement se sentir en confiance et seront plus à l'aise pour partager et développer leur situation.

L'appartenance se développe par notre posture, notre bienveillance, notre écoute et notre partage dans les interactions du quotidien.

Nous essayons également d'apporter de la chaleur dans les liens et dans les lieux. Nous souhaitons notamment montrer et rendre accessible le foyer et les valeurs qui sous-tendent notre travail.

Afin de permettre aux jeunes et aux familles de se familiariser le plus rapidement possible à l'organisation, l'état d'esprit et les valeurs de l'institution, ainsi qu'à ses intervenants, la Maison Kelas rend clairement et volontairement visibles certaines informations.



Portraits

A l'entrée du foyer sont encadrées les photos des différentes personnes travaillant à la Maison Kelas. Chaque portrait est personnalisé et permet de connaître le nom et le prénom de la personne ainsi que sa fonction au sein du foyer. Chacun peut donc voir l'équipe éducative dans son entier, l'employée de maison, la secrétaire, la cuisinière, la directrice et la directrice adjointe.

Cet affichage permet aux jeunes et à leur famille de mettre rapidement des visages sur des noms ou des fonctions. Le fait qu'un visage ait été vu avant la rencontre permet souvent une entrée en contact plus facile. « Vous aimez la nature ? J'ai vu sur votre cadre qu'il y avait des fleurs. » « Je sais qui vous êtes, j'ai vu votre photo. »

Ces portraits permettent donc d'humaniser l'institution, de montrer une unité d'équipe, toutes fonctions et rôles mélangés, sans ordre particulier.

Présences éducatives

L'équipe éducative étant composée de neuf personnes, il nous semble nécessaire que chacun puisse voir qui travaille et à quel moment.

Pour ce faire, un tableau hebdomadaire est affiché dans la pièce à vivre. Sous chaque jour et moment de la journée est indiqué, par l'écriture et une photo, quel éducateur sera présent. Ainsi les résidents peuvent se projeter et savoir qui sera par exemple au foyer, à leur retour de l'école.

Cette visibilité permet de rassurer les enfants et rend l'organisation claire et partagée.

Menus

Les repas de la semaine sont préparés par la cuisinière du Domaine qui fait un menu écrit chaque semaine.

Ce menu hebdomadaire est affiché sur la porte de la cuisine. Il permet à chacun de savoir quel aliment sera préparé, il peut susciter des questions, des discussions...

L'équipe de la Maison Kelas profite des menus équilibrés et de saison pour enrichir les connaissances des résidents et développer leur goût.

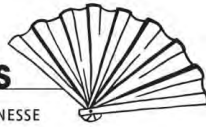
Tableaux des départs

Dans la montée d'escalier menant au premier étage sont accrochées des toiles où chaque résident sur le départ peut écrire ou dessiner. L'enfant, l'adolescent a donc la possibilité de laisser une trace de son passage à la Maison Kelas.

Ces toiles rendent visibles le mouvement du lieu et suscitent l'intérêt, tout en rassurant. « D'autres sont arrivés ici, laissent des mots gentils et sont un jour partis. »

D'une manière générale, les jeunes accueillis attendent avec impatience de pouvoir, eux-aussi, laisser leur trace. Certains l'ont même réalisée avant leur départ prévu !

⁶ <http://dcalin.fr/textes/identite.html>



Noms sur les chambres

Chaque enfant et adolescent accueillis à la Maison Kelas a sa chambre. Dès son arrivée, il peut personnaliser son nom qui sera affiché sur la porte de sa chambre.

Cela permet à chacun de s'installer vraiment dans l'institution en rendant visible son lieu et son espace dans ce grand foyer. Tous peuvent se repérer plus facilement.

Projet « Fondation Anouk »

En janvier 2018, un projet construit par l'équipe et réalisé par la Fondation Anouk va voir le jour à la Maison Kelas.

Afin de rendre visible les valeurs du foyer et de les partager, des peintures vont apparaître sur les murs de l'institution.

Chaque chambre aura pour thème un arbre du Domaine, bien réel, qui sera symbolisé par une peinture de l'arbre ainsi que son nom, à la porte de la chambre.

Dans la pièce, un cadre sera peint en peinture aimantée et décoré en rapport au thème de la chambre. Le cadre permettra aux jeunes de personnaliser leur chambre en aimantant des photos, dessins... sans abîmer les murs et tout en s'appropriant les lieux.

On peut par exemple imaginer qu'une chambre aura le thème du Chêne et aura donc cet arbre peint devant la porte. A l'intérieur, le cadre pourra être décoré de glands, de feuilles de chêne...

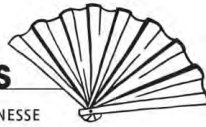
Le projet global est quadruple et a pour visées :

- L'agrémentation du lieu, en le rendant plus attrayant tout en cassant l'aspect « institutionnel » et impersonnel.
- Le développement d'un sentiment d'appartenance, en permettant, à chaque enfant d'avoir une chambre unique, la sienne, le temps de son séjour et de pouvoir faire le lien entre l'arbre peint dedans et l'arbre planté dehors.
- L'accompagnement d'un axe personnel avec chaque enfant, permettant, à travers le prétexte de l'arbre, de développer du lien avec les éducateurs. L'arbre peut être un lieu ressource dans le parc, un symbole et une figure d'appartenance sans danger.
- L'élaboration d'un axe de travail collectif autour de la nature, l'écologie et le respect, que l'équipe éducative fait exister au quotidien, en enrichissant les connaissances de chacun.

En parallèle, le projet prévoit d'écrire les valeurs de l'institution de manière à provoquer la réflexion et la discussion. Cela se fera sous forme de mots, de phrases et de proverbes.

Par exemple, nous projetons de faire peindre cette phrase dans la petite cuisine, lieu de rencontre et d'entretien.

*"Si tu veux aller vite, marche seul, mais si tu veux aller loin, marchons ensemble."
Proverbe africain*



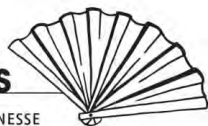
Ce proverbe n'a aucune intention de vérité mais peut permettre de discuter du sujet et d'aborder la responsabilité, le partage, la solitude, la disponibilité...et éclairer sur les intentions de l'équipe éducative.

Signalétique

Enfin, une signalétique claire sur les lieux est en court de finalisation. Le projet est de permettre aux visiteurs de se repérer facilement sur le vaste Domaine de Pierre Grise.

Chaque bâtiment aura à sa porte principale son nom et des panneaux fléchés permettront de visualiser les lieux et donc d'indiquer clairement les directions à suivre.

En conclusion, chaque projet développé a pour but de présenter la ligne du « qui nous sommes » et « quelles sont nos valeurs ». Chacun est libre de les prendre ou non, de les discuter, de les confronter ou de les faire siennes. Chaque action et projet n'est qu'un prétexte à l'échange et au grandissement de soi et des autres.

**SITUATION****GEOGRAPHIQUE****ET BATIMENTS****DESCRIPTION DES LIEUX**

La Maison Kelas se trouve sur la commune de Genthod, petit village calme et proche du lac Léman.

Le foyer se trouve sur le lieu-dit du Domaine de Pierre-Grise qui comprend un vaste parc planté d'une variété multiple d'essences d'arbres et de plantes.

Ce site de près de 18 hectares, implanté à moins de dix minutes de la gare de Genthod et à cinq minutes de l'école et du village, appartient à l'Hospice Général qui loue les bâtiments à la Fondation Officielle de la Jeunesse.

Trois bâtiments sont sur le site, comprenant deux foyers d'éducation spécialisée de la FOJ; la Maison de Pierre Grise, où se trouve la cuisine du Domaine ainsi que la Maison Kelas. Le troisième bâtiment est le lieu administratif où se situe les bureaux de la secrétaire, des directions ainsi que des salles de colloque et d'entretien.

La Maison Kelas se situe dans une vaste habitation, offrant neuf chambres pour les résidents.

Elle est constituée de cinq chambres au premier étage et quatre au deuxième. Chaque chambre du premier étage est dotée de deux lits permettant ainsi de regrouper les fratries ainsi que les tranches d'âge similaires. Chaque résident a à disposition un lit, une table de chevet, un bureau, une chaise, un rangement de bureau et une armoire fermant à clef. Des salles-de-bains avec baignoire, douche et toilettes existent dans les deux étages des chambres. Deux lits de dépannage permettent des accueils supplémentaires à très court terme.

La chambre de veille est centrale et se trouve au premier étage avec une salle-de-bain attenante et privée pour les éducateurs, ainsi qu'une centrale d'alarme incendie.

Le rez-de-chaussée offre une grande pièce commune lumineuse où se trouvent le salon et la salle à manger. Ce lieu comprend des canapés et une télévision, des tables et chaises et une bibliothèque.

Une cuisine aménagée et fonctionnelle permet de confectionner des repas avec les résidents le week-end et durant les vacances.

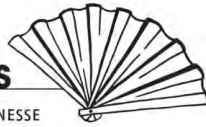
Un vaste bureau permet aux éducateurs d'avoir un lieu de travail pour l'administratif, pour faire des entretiens avec les résidents et pour garder hors de portée notamment les médicaments, l'argent de l'institution, les clefs et les dossiers informatiques.

Attenante au bureau se trouve une pièce polyvalente dotée d'une petite cuisine. Ce lieu contient un ordinateur pour les résidents, il est aussi utilisé pour des entretiens, pour faire des devoirs et permet également aux jeunes de manger avec leur famille avec plus d'intimité.

Trois WC avec lavabo se trouvent sur cet étage ainsi qu'une centrale d'alarme incendie près de l'entrée principale.

Le sous-sol comprend une cave et une buanderie utilisée par les résidents.

La cour et le parc du Domaine sont des lieux de jeux partagés avec la Maison Pierre-Grise. Des tables permettent de profiter de l'extérieur lors de repas, devoirs, jeux...

**OBJECTIFS
INSTITUTIONNELS**

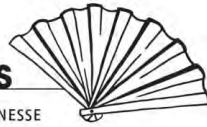
L'objectif principal est d'offrir un toit et un lieu de vie sécurisant à des enfants et adolescents traversant un moment de crise. Les personnes accueillies sont accompagnées dans leurs processus d'apaisement ou de changement.

En partageant leurs observations avec le jeune, les responsables légaux et le service placeur, les éducateurs favorisent la recherche de solution les mieux adaptées aux problèmes qui ont provoqué le placement.

Le psychologue américain Abraham Maslow a construit un modèle bien connu sur la base des besoins se rattachant au processus de structuration et de croissance de la personne.

Afin de répondre au mieux aux besoins des résidents, la Maison Kelas décline la pyramide de Maslow à travers diverses postures et intentions.

- Offrir un lieu d'accueil respectueux et soutenant
En privilégiant le respect, l'écoute et le partage
- Accueillir les fratries
En faisant notre possible pour les recevoir ensemble et maintenir le lien
- Répondre aux besoins fondamentaux
En étant attentifs au développement et au soin général des résidents
- Etre à l'écoute des besoins affectifs
En proposant des moments de partage et des temps privilégiés tout en favorisant l'échange, l'écoute et l'expression, par le biais des actes du quotidien et des activités
- Favoriser le lien avec la famille
En maintenant au maximum les parents dans la vie de leur enfant dans et hors de l'institution
- Respecter les valeurs, croyances religieuses et traditions individuelles
En écoutant, en favorisant les habitudes du milieu d'origine, en adaptant la nourriture...
- Maintenir la formation et les activités
En étant disponible et intéressé. En accompagnant l'enfant dans ses devoirs et son rythme...
- Soutenir les résidents et les familles en leur donnant la possibilité de surmonter une crise et en favoriser l'évolution
- Réfléchir avec les résidents, les familles et les partenaires du réseau professionnel aux perspectives de vie et élaborer un projet de suite
- Accompagner, observer et évaluer des situations afin de proposer une prise en charge adéquate
- Préparer la fin du placement (retour en famille ou dans un nouveau lieu de vie)
- Permettre le retour en famille ou, le cas échéant, faciliter le passage entre le foyer et une institution de prise en charge de longue durée
- Rendre au résident, à sa famille et au service placeur un bilan du placement fait, dans la mesure du possible, avec le résident



TRAVAIL AVEC LES FAMILLES

FONDEMENTS

Insoo Kim-Berg nous dit que « *former un partenariat, c'est approcher les parents, même ceux qui sont incapables de donner à leur enfant les soins les plus élémentaires, en partenaires égaux... Ceci veut dire, les informer, les consulter, solliciter leurs idées à chaque étape de la démarche, les considérer comme des forces dirigeantes et non pas comme des bénéficiaires passifs de nos services et les aider à créer l'espoir d'un avenir meilleur pour leur famille, tout en préservant leur dignité.* »

Cette citation illustre bien l'orientation du travail de la Maison Kelas qui développe avec force, le partenariat avec les parents. Quelle que soit leur histoire ayant nécessité une mesure de placement, ils restent et resteront le milieu naturel de l'enfant.

En cohérence avec le cadre légal, les contacts de l'enfant avec sa famille, comprenant la possibilité de partager les moments de vie informels au foyer et à domicile, (tout en garantissant la sécurité de tous les enfants), sont privilégiés. Ils permettent d'échanger plus spécifiquement sur des situations vécues afin de favoriser le retour, ou le cas échéant, d'accompagner vers le nouveau projet de suite.

L'accompagnement vise à soutenir l'enfant à se construire avec les parents qui sont les siens, à s'en protéger au besoin, mais surtout à les considérer et les respecter tels qu'ils sont. C'est ainsi qu'il pourra apprendre et intégrer le respect de soi et d'autrui.

L'activité se concentre donc sur les ressources de l'enfant, celles de ses parents, la dynamique familiale et le soutien parental.

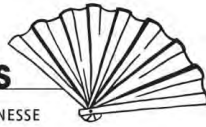
Travailler à partir des ressources, c'est considérer que tout comportement adaptatif – même s'il est actuellement non adapté – est l'expression des compétences existantes à ce moment-là chez une personne, qui cherche son équilibre dans une situation donnée.

La famille est considérée comme un élément de continuité pour l'enfant. Elle existe avant le recours à une mesure de placement et sera existante après le passage de son enfant en institution. Dans cette même perspective, l'Intervenant en protection de l'enfance (IPE) est notre partenaire principal dans ce travail puisqu'il est présent également auprès du résident avant, pendant et parfois après le placement en foyer.

Afin de permettre au système familial de dépasser au plus vite la situation de crise, le travail d'accompagnement de la famille est donc une priorité tout au long du placement. Dans une logique systémique et de soutien à la parentalité, l'équipe éducative établit un contact avec les personnes significatives autour de l'enfant dès le début du placement et accompagne chacun, enfant, adolescent et adulte, à donner du sens à la crise vécue.

Par accompagnement de la famille, nous entendons une posture des professionnels qui souhaitent former, dans la mesure du possible, un partenariat avec les parents concernés. Concevoir cet accompagnement sous cette forme, c'est approcher tous les parents en partenaires égaux, même ceux qui sont supposés inaptes à donner à leur enfant les soins les plus élémentaires.

Concrètement, nous cherchons l'information, la consultation et leurs idées à chaque étape de la démarche et privilégions leur intervention auprès de leur enfant autant que possible. Les éducateurs tendront à mettre en évidence la compétence des familles, favoriseront l'expression de chaque membre dans sa perception de la



résolution possible du problème et chercheront à valoriser et renforcer les ressources et les créativité.

Le travail de famille porte sur la communication et les attentes réciproques, sur la gestion des relations et du quotidien. D'une manière générale et lorsque cela est possible, les éducateurs interviennent subsidiairement ou en remplacement des tâches que les parents sont déjà capables d'assumer. Ils restent attentifs aux problématiques de démission et d'abandon pouvant être inhérentes au placement, ou à un envahissement de l'espace institutionnel.

Lors d'entretiens, d'activités, de contacts informels ou téléphoniques, les éducateurs tentent de soutenir les parents et les personnes significatives pour l'enfant, dans la recherche de solutions et favorisent l'expression de préoccupations dès le début du placement. La famille est encouragée à participer directement ou indirectement aux étapes de la vie de l'enfant dans l'institution. L'objectif est de resituer les parents dans leur rôle, chaque fois que cela est possible, en tenant compte des limites, des compétences et des aspirations de chacun. En tout temps, ils sont informés des faits importants concernant leur enfant et consultés. Les éducateurs mettent ainsi l'accent sur les ressources, aussi petites soient-elles et accompagne chaque acteur à donner du sens à la crise vécue.

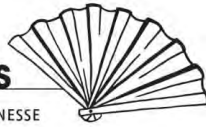
Dans cette volonté exprimée de maintenir un lien de collaboration fort, La Maison Kelas reste prête à travailler avec le parent même en cas de suspension totale d'un droit de visite ou de relations personnelles avec l'enfant. Dans les cas exceptionnels où il y a interdiction de contact, le parent est reçu en entretien par l'équipe éducative et régulièrement informé des démarches en cours.

PRINCIPES D'ACTION ET POSTURE

Les éducateurs utilisent des outils se centrant avant tout sur le savoir-être : la considération, la transparence et le non-jugement envers les parents ainsi qu'une attitude chaleureuse et encourageante, sont nos référentiels-clés pour créer un climat de confiance et de changement.

Pour ce faire, il nous est indispensable de pouvoir :

- Créer une affiliation pour restaurer l'écoute et la communication avec la famille.
- Nous définir comme partenaire tiers, différencié d'une autorité décisionnelle du placement, avec une mission spécifique et limitée dans le temps.
- Ouvrir l'espace de décision et d'autorité aux parents pour tout ce qui concerne le quotidien des enfants, en fonction de leurs compétences, afin qu'un climat de confiance et de coopération puisse s'instaurer.
- Adopter une attitude humble dans l'expression de nos limites et difficultés institutionnelles.
- Définir les étapes qui rendront possible le retour à la maison afin de solliciter les compétences et la mobilisation active des parents.
- Soutenir activement chacun, dans la réflexion et la mise en œuvre des objectifs et de rendre cette démarche visible pour l'enfant.



- Revaloriser l'image parentale et encourager les réussites pour amener le changement qui permettra de dépasser la situation ayant mené au placement.

Chaque étape du placement est soulignée explicitement afin de soutenir l'évolution de la relation parent-enfant et afin que les parents puissent garder ou retrouver progressivement leur rôle auprès de celui-ci.

Pour ce faire, les éducateurs :

- Maintiennent la famille mobilisée, afin d'éviter la rupture du lien malgré la crise et le placement.
- Sont soucieux du regard qu'ils portent sur la situation et accompagnent le jeune et sa famille dans leur réalité.
- Appliquent le principe de subsidiarité : la place de la famille est conservée et le jeune est respecté dans son rôle d'acteur.
- Restent attentifs aux demandes des parents en mettant en exergue leur modèle éducatif.
- Privilégient la « prise en compte » plutôt que la prise en charge.
- Reconnait les compétences du jeune comme de sa famille et permettent à chacun de faire émerger ses propres solutions.
- Développent la création du lien afin d'amorcer le changement.
- Restent disponibles pour l'écoute, le soutien, la rencontre avec les acteurs qui le souhaitent.

FRATRIE

« Les fratries placées ne doivent pas être séparées sauf cas exceptionnel et dûment justifié. »

Art. 23 CC, Al.2

La Maison Kelas fait tout son possible pour accueillir ensemble les membres d'une même fratrie, y compris si cela nécessite parfois des exceptions sur l'âge d'accueil.

Nous savons que le placement est source d'angoisse importante et que la séparation avec les parents est suffisamment marquante pour générer un grand stress.

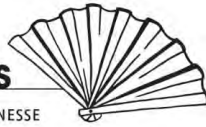
L'enfant perdant ses repères de vie, il semble primordial de lui laisser la sécurité affective du lien, de l'habitude avec son frère ou/et sa sœur.

De par son histoire, la Maison Kelas a une grande expérience du travail avec les fratries.

La Maison Kelas est grande et favorise, de par son architecture et son aménagement, la possibilité de proximité pour des fratries. En effet, les chambres peuvent être doublées, triplées et si chacun souhaite sa chambre, elles peuvent être mitoyennes.

La fratrie est considérée dans son entier et chaque jeune est considéré pour lui-même, en relation avec sa fratrie, sa famille, ses amis...

Chaque enfant est accompagné dans son propre processus dans la situation de crise et dans le soutien de son individuation.



Les entretiens de famille, les visites, le quotidien sont l'occasion de travailler avec les différentes interactions qui émergent.

Les rapports écrits, les objectifs et les observations sont toujours individualisés.

VISITE DES PARENTS

« ...Le droit de l'enfant séparé de ses deux parents ou de l'un d'eux d'entretenir régulièrement des relations personnelles et des contacts directs avec ses deux parents, sauf si cela est contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant... » (Convention relative aux droits de l'Enfant art. 9)

Nous cherchons à favoriser, le maintien des liens entre l'enfant et sa famille.

L'enfant est encouragé à communiquer avec sa famille (dans le respect du cadre légal défini) en utilisant différents outils mis à sa disposition, téléphones, mails, messages, dessins...

Les parents sont accueillis au foyer, dans le respect des dispositions prévues le cas échéant par la justice et dans la mesure des possibilités du foyer. La fréquence et la durée des visites sont définies préalablement afin de permettre un accueil optimal dans le foyer. Ces moments font l'objet de discussions entre les parents, leur enfant et les éducateurs.

Les éducateurs restent garants de la dynamique du foyer et organisent les moments de visite en conséquence afin qu'ils soient en adéquation avec le rythme et l'intimité des enfants présents. Ce moment est préparé avec l'enfant, les modifications éventuelles lui sont annoncées et l'éducateur discute un moment avec lui après le départ de son parent. Au début et à la fin de chaque visite, l'éducateur prend un temps d'échange avec le parent.

L'équipe éducative est souple dans l'accueil des parents et des proches au sein du foyer. Les éducateurs restent, en tout temps, libres d'accéder à une demande de visite ou la refuser pour préserver un climat sécurisant dans l'institution.

Les droits de visite au domicile des parents permettent aux familles un travail d'expérimentation dans le lieu de vie de la famille, mais hors du soutien des professionnels.

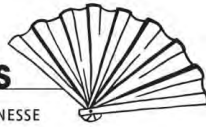
Nous pensons que, si cela garantit et favorise le développement de l'enfant, les parents doivent aussi pouvoir exercer et apprendre leur rôle éducatif dans le cadre institutionnel.

La présence simultanée des éducateurs dans un périmètre proche rassure souvent les parents ou l'enfant en cas de débordement de l'un ou l'autre.

Pratiquement, les éducateurs sont attentifs à l'état des parents dès leur arrivée. Si ceux-ci présentent des signes de comportement inadéquat ou dangereux (état d'ébriété, incohérence de propos, agressivité) pour les enfants ou les professionnels, ils prennent des mesures pour permettre aux parents de recouvrer un comportement adapté ou de différer leur visite.

Si les parents ne présentent pas de signes de comportement inadéquat, ils sont alors accueillis dans l'institution selon ce qui est défini avec les éducateurs présents.

Ils peuvent utiliser la salle où se trouve la petite cuisine pour confectionner, partager un repas avec leur enfant et parfois un éducateur si cela est souhaitable.



Les enfants bénéficient du lien parental, de contacts, de jeux tout en étant dans un environnement connu avec des personnes tierces professionnelles.

Ainsi, divers moments sont possibles : participation à un repas, aide aux devoirs, douches, coucher, jeux ou lecture.

Ces moments offrent aussi un espace d'échange avec les éducateurs, l'enfant et les parents, ils permettent lors de difficultés rencontrées, de réfléchir avec les parents sur la façon de faire différemment afin d'améliorer la qualité de la relation avec leur enfant.

Les droits de visite définis dans une ordonnance du TPAE passent toujours par l'accord du curateur chargé de surveiller les relations personnelles (art 308.2 CC), ce dernier tient informés les parents et l'institution lors de changement de régime.

En l'absence d'ordonnance, le parent gardien convient avec l'institution et l'IPE le rythme et le mode des visites qu'il convient d'instaurer pour favoriser les objectifs attendus du placement.

L'équipe éducative reste attentive aux visites dans l'institution mais ne peut assurer les visites "surveillées ». Celles-ci sont du ressort du Point Rencontre.

ENTRETIEN DE FAMILLE

En complément de la considération générale décrite ci-dessus à l'égard des parents, ces derniers sont sollicités avec leur enfant tout au long du placement, à travers un important travail de soutien visant à réactiver leurs compétences et à développer celles qui sont insuffisantes.

Dans cette optique, nous leur proposons des rendez-vous très réguliers, basés sur les indications et les objectifs de placement définis à l'arrivée de l'enfant dans l'institution.

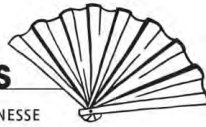
Cette organisation s'appuie sur la volonté délibérée de permettre d'imaginer comment, à travers des petits objectifs atteignables et évaluables, ils pourront tous entamer, à court terme, un processus de résolution de crise ainsi qu'amorcer les changements nécessaires face aux éléments ayant suscité le placement.

Nous évaluons avec eux le rythme des rencontres, en fonction des objectifs fixés, du temps nécessaire à leur réalisation et des disponibilités de chacun.

Durant ces entretiens de famille, nous définissons notamment en début de placement les tâches et obligations que les parents voudront conserver :

- Achats et entretien des vêtements, fourniture des produits d'hygiène
- Contacts scolaires
- Activités parascolaires
- Rendez-vous médicaux

Ces clarifications sur la répartition des tâches permettent d'une part aux parents d'être ou de rester investis dans la relation à leur enfant et d'autre part, à l'institution, d'assumer son rôle de parent nourricier et d'assurer la gestion des tâches quotidiennes en toute transparence.

**ACCUEIL ET
PLACEMENT****CARACTÉRISTIQUES ET CRITÈRES D'ACCUEIL**

La Maison Kelas accueille des enfants et des adolescents de 7 à 18 ans.

Le placement est réalisable sur demande des parents (placement public), par un Tribunal civil (placement civil du TPAE ou TPI), ou par le Tribunal des mineurs (placement pénal). Les demandes d'admissions sont présentées par des services placeurs tels que le Service de protection des mineurs (SPMi), l'Office Médico-pédagogique (OMP) ou encore la Police via l'Unité mobile d'urgences sociales (UMUS) et l'Unité d'Accompagnement Personnel (UAP).

Les admissions sont possibles de jour comme de nuit, sans délai, en fonction de la disponibilité des places. Les séjours sont en principe de courte durée, d'un jour à un mois, renouvelable éventuellement deux fois. Le respect de la durée de placement est primordial afin de permettre l'accueil de nouvelles situations et de répondre à la mission du foyer.

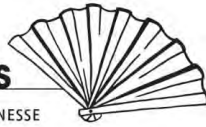
Les problématiques rencontrées résultent très souvent des interactions entre les acteurs du système familial. Dans la réalité, différents facteurs peuvent se combiner entre eux. Ci-dessous, une énumération non-exhaustive des problématiques :

Enfants, adolescents :

- Ruptures familiales et /ou scolaires
- Violences physiques et matérielles
- Agressivité retournée contre soi-même
- Petite délinquance et incivilités
- Problèmes liés à la transculturalité

Parents ou représentants légaux :

- Troubles du comportement
- Mise en danger des enfants lors de violences domestiques
- Protection des enfants lors des conflits parentaux avec parfois risque d'enlèvement
- Souffrance psychique ou maladie somatique
- Empêchement (décès, incarcération, hospitalisation, ...)
- Problèmes d'addiction
- Difficultés liées aux compétences parentales
 - Autorité mise à mal
 - Maltraitance physique
 - Maltraitance psychologique (chantage affectif, pressions, dévalorisation, humiliation)
 - Maltraitance matérielle : négligence (hygiène, alimentaire, scolaire, vestimentaire...)
 - Maltraitance sexuelle de la famille ou du réseau
 - Difficultés à faire face aux troubles du comportement de leur enfant

***Critères de non-admission***

Les enfants présentant des troubles psychologiques nécessitant un accompagnement médical et psychologique individuel constant sont orientés vers des structures adaptées.

L'infrastructure de la Maison Kelas ne permet pas d'accueillir des résidents en chaise roulante.

PROCEDURE D'ADMISSION

Un protocole pour les placements d'urgence a été établi entre le service de protection des mineurs et les foyers d'urgence.

Ayant un regard global sur les demandes, le SPMI priorise les urgences et interpelle le foyer dès qu'une place est disponible.

La Maison Kelas accueille chaque situation répondant aux critères d'admission.

Dès lors, un premier contact téléphonique est indiqué entre l'IPE en charge de la situation et l'éducateur de permanence de la Maison Kelas. Le service placeur présente la situation et donne à l'éducateur de permanence toutes les informations en sa possession. L'éducateur ouvre un document informatique appelé « gestion des admissions » et récolte, au minimum, les informations suivantes : le nom, le prénom, la date de naissance, le mandat, le nom de l'IPE et la demande. Une date d'entrée ou d'entretien peut être prévue suite à ce contact téléphonique. Suite à cela un dossier personnel informatisé sera ouvert pour le résident.⁷

L'entrée peut se faire en urgence ou par un entretien d'admission avec les partenaires concernés, dans les trois jours suivant la demande.

Accueil en urgence

L'accueil peut être immédiat lorsque la situation l'exige, de jour comme de nuit. Le mineur arrive avec son/ses parents ou avec un professionnel (IPE, UMUS). La position du représentant légal vis-à-vis du placement est connue par l'éducateur de permanence. Suite à l'accueil, si le parent n'est pas présent, l'éducateur le contacte au plus vite, se présente et met en place les prémisses de la collaboration. L'entretien d'admission se fait avec tous les partenaires dans la semaine qui suit.

Accueil suite à un entretien

Un entretien est fixé dans les jours qui suivent la demande.

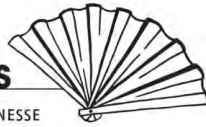
L'entrée peut suivre immédiatement l'entretien, ou être fixé entre les parties.

Accueil de dépannage

En dehors des heures administratives, l'UMUS peut demander un placement de 24h à 48h au foyer. Il s'agit de situations nécessitant un placement immédiat du mineur et pour un délai très court.

Le foyer dispose de deux lits à cet effet.

⁷ Cf. Chapitre « Tenue des dossiers »



Le SPMI est informé de cette entrée dès le lendemain matin et un contact avec le foyer est établi. L'évaluation de la situation par le SPMI permet de définir les mesures à prendre.

ENTREE ET ENTRETIEN D'ACCUEIL

Que l'accueil du mineur se fasse en urgence, suite à un entretien ou en dépannage, un soin particulier est porté à ce moment.

L'équipe éducative et le personnel de soutien mettent une grande importance à accueillir avec bienveillance le résident qui arrive souvent en état de stupeur.

Dès l'arrivée, une discussion a lieu entre les adultes et le mineur afin que chacun puisse se présenter et parler de la situation qui amène à la crise. Nous essayons de maintenir le temps de cet entretien le plus court possible car les émotions et la stupéfaction ne permettent pas une élaboration constructive. Il est explicité que nous prendrons plus de temps pour l'entretien d'admission qui est fixé dans les jours à venir et qui permettra de définir les objectifs du séjour.

La Maison Kelas est visitée et présentée et le jeune prend possession de sa chambre. L'éducateur ou/et le parent l'accompagne pour s'installer dans la chambre, ranger ses habits et ses affaires personnelles. Ce moment permet aussi de voir avec le jeune si des affaires sont manquantes et s'il a des habitudes particulières concernant son sommeil (besoin d'une veilleuse, porte ouverte...).

Les aspects sécuritaires (ne pas se pencher aux fenêtres, au balcon, alarme incendie...) sont expliqués, ainsi que notre petit règlement du « Vivre ensemble ».⁸

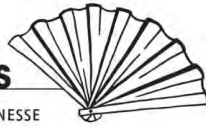
La chambre et le bureau des éducateurs repérés. Le jeune est assuré de la disponibilité permanente des éducateurs, même la nuit (cauchemars, angoisses...).

Les éducateurs accompagnent le jeune dans son intégration au groupe, en le présentant et en le soutenant dans ce nouvel environnement.

L'enfant prend connaissance avec l'éducateur des cadres représentant l'entier de l'équipe de la Maison Kelas ainsi que du fonctionnement des présences éducatives.

Dès que le moment le permet, l'éducateur de permanence remplit un état des lieux de la chambre avec le résident et l'informe des règles de vie usuelles de l'institution. Son programme de la journée et du lendemain sont discutés.

⁸ Annexe 20 « Le petit règlement du vivre ensemble »



ENTRETIEN D'ADMISSION

L'entretien d'admission se fait dans les jours qui suivent l'arrivée du jeune à la Maison Kelas. Il réunit en principe le résident, son/ses parent(s), le représentant du service placeur et un membre de l'équipe éducative. Ce dernier conduit l'entretien. Des personnes significatives du réseau ou d'autres membres de la famille peuvent être associés à cette rencontre. Ceci a pour but de clarifier la demande et les attentes du placement auprès de tous les acteurs concernés tout en récoltant les informations utiles à la compréhension de la situation.

L'éducateur commence toujours par demander au jeune et à sa famille de raconter ce qui, de leur point de vue, amène le placement en foyer d'urgence. L'IPE complète ensuite au besoin.

L'éducateur vérifie que chacun a compris les raisons du placement et reprecise le cadre légal dans lequel celui-ci s'organise.

Ensuite, la construction des objectifs se fait à différents niveaux.

- Les objectifs de l'IPE
- Les objectifs de l'enfant
- Les objectifs de la famille

Divers facteurs sont à prendre en compte pour définir les objectifs du placement car les besoins sont divers et variables. Ils sont définis par plusieurs paramètres tels que l'âge, le sexe, l'histoire personnelle et familiale, les placements antérieurs, le projet de vie, l'adhésion au placement, la volonté de changement.

Lors de l'entretien d'admission, les objectifs sont élaborés avec la famille, le résident, l'IPE et le foyer. Ils servent de base de travail pour préparer un projet individuel du jeune et définir les engagements des acteurs concernés.

Une attention particulière est mise sur ce moment-là, compte tenue de la brièveté du séjour, afin qu'ils soient suffisamment clairs et réalisables.

Ces objectifs, faisant partie du projet éducatif individualisé, peuvent être appelés à être enrichis, voire réajustés, en fonction de l'évolution de la situation.

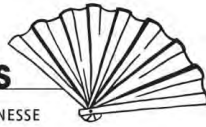
Les thèmes tels que la fréquentation de l'école ou du lieu d'apprentissage, les questions liées à la santé, l'organisation des visites, les autorisations de sorties, le respect des horaires, les transports et la gestion des transgressions sont abordés et précisés

La convention de placement est complétée et signée comme engagement des parties. Elle formalise la demande des partenaires : les attentes, les rôles, les responsabilités de chacun, la durée du placement et ses objectifs.

S'il y a lieu, un accord est pris sur les droits de visite et les modalités qui s'y rapportent. Si des restrictions existent suite à une ordonnance, celle-ci est demandée à l'IPE et consignée dans le dossier de l'enfant.

Les règles de vie du foyer sont exposées.

Une visite du foyer est proposée à l'ensemble des personnes présentes.

**ACCOMPAGNEMENT MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT****EDUCATIF**

Si le but et les objectifs du séjour sont particuliers à chaque situation, ces dernières présentent chacune un point commun : favoriser le développement de l'enfant ou l'adolescent et soutenir le rétablissement d'une situation permettant au résident de retourner, si possible, dans son milieu naturel.

Pour ce faire, l'équipe éducative ainsi que l'équipe formée du personnel de soutien est attentive à offrir un cadre sécurisant permettant de soutenir tant le développement harmonieux et les apprentissages des résidents, que de travailler au rétablissement des ressources et des responsabilités.

L'accompagnement du jeune et de sa famille tout au long du placement sont orientés de manière à répondre aux besoins spécifiques de soutien éducatif et sont donc individualisés. Cela sous-entend que différents accompagnements peuvent exister au sein du groupe.

L'accent est mis sur la continuité avec les valeurs et les rituels du milieu naturel, en visant une réintégration le plus rapidement possible, tout en ayant pris le temps nécessaire. Dès lors, il s'agit d'assurer un accompagnement du résident dans tous les moments de sa vie au sein de la Maison Kelas et à l'extérieur, de manière subsidiaire aux parents et si possible en collaboration avec eux.

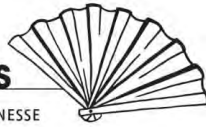
Les résidents sont accompagnés dans tous les actes de la vie quotidienne qui offrent de multiples possibilités d'entreprendre un travail éducatif individuel et de groupe. C'est l'occasion de réaliser différents apprentissages, avec les inévitables erreurs qui y sont liées, de comprendre le respect des autres et de soi-même, de supporter un cadre, un rythme de vie avec des limites posées clairement. C'est en lui permettant de faire ses propres choix, en restant à côté de l'enfant, lorsqu'il fait l'expérience de ses erreurs, que nous pouvons l'accompagner dans l'apprentissage du mieux-faire.

L'équipe éducative est attentive au niveau d'autonomie de chaque jeune par rapport à sa gestion du programme de la semaine, de son rythme de sommeil, de son hygiène et de son alimentation, de son rapport aux médias... Elle travaille, le cas échéant, à une conscientisation progressive de ces aspects.

Au quotidien, les éducateurs établissent un climat de confiance et favorisent les moments de discussion. Les difficultés rencontrées et les émotions vécues liées au contexte de l'accueil d'urgence sont exprimées. Ces échanges visent à susciter des prises de conscience et une confrontation avec la réalité. Ils visent à donner un sens au placement et à réfléchir ensemble à de nouvelles perspectives.

Régulièrement, un groupe de discussion rassemblant tous les résidents et deux éducateurs permet de réguler la vie en groupe, cela peut permettre à chacun de faire part de ses souhaits et de ses difficultés, d'organiser des événements, construire des projets, discuter de la vie en groupe...

L'équipe éducative est très attentive à la place de chaque individu au sein du groupe et porte une attention soutenue sur la cohabitation des grands et des petits accueillis à la Maison Kelas.



POSTURE ÉDUCATIVE

Etre éducateur implique la capacité de développer et entretenir des aptitudes et compétences personnelles, sociales, professionnelles et méthodologiques, imbriquées les unes dans les autres.

Si les aptitudes personnelles représentent la capacité de traiter avec soi-même, d'être en adéquation avec ses valeurs et de s'autogérer, les compétences sociales font référence à la capacité de traiter avec les autres, de les considérer avec bienveillance et de savoir communiquer.

Les aptitudes professionnelles font référence à la connaissance (savoir) et aux capacités à la mettre en œuvre (savoir-faire), alors que les compétences méthodologiques font appel à la maîtrise et l'application de différentes techniques et méthodologies et à la capacité de les appliquer avec discernement aux situations, tout en évaluant sa propre action.

Faire coexister ces facettes au sein d'un même individu, le professionnel éducateur, est un exercice complexe qui demande à chacun d'entretenir « son propre outil », de s'entretenir soi-même.

Pour mener à bien sa mission et garantir les valeurs sur lesquelles elle s'appuie, l'institution s'intéresse particulièrement aux aptitudes personnelles des collaborateurs (savoir-être), car elles ont une place prépondérante dans la construction de l'individu et orientent la manière dont ils interviendront auprès des enfants, des familles, de leurs collègues et des membres du réseau. Il est donc nécessaire, dès l'engagement, qu'un intérêt développé existe entre les valeurs institutionnelles et les valeurs personnelles.

RÔLE DU BINÔME DE RÉFÉRENCE

Le système de référence utilisé à la Maison Kelas fonctionne sur la base d'une référence partagée appelée « binôme », ayant pour objectif de fluidifier le suivi de l'accompagnement éducatif.

Chaque situation bénéficie de deux éducateurs qui représenteront l'institution et le fil rouge de la situation dans les rencontres et lors des contacts avec le réseau.

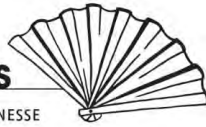
Chaque éducateur dispose d'heures flottantes afin de pouvoir planifier ces entretiens en dehors des horaires de permanence.

Le binôme de référence est garant que la situation de l'enfant avance dans le sens des objectifs définis. Il s'assure que le dossier du résident soit correctement tenu, que les rencontres avec la famille et le réseau soient régulières.

Le binôme symbolise et exerce le rôle de canal de communication privilégié mais non exclusif.

Chaque membre de l'équipe éducative est co-responsable du suivi de l'évolution de la situation d'un résident et se coordonne en temps réel au travers des observations écrites.

Il est essentiel que la famille puisse se sentir en confiance, écoutée et respectée et qu'elle puisse faire confiance à tous les membres de l'équipe. Chaque éducateur est dès lors attentif à la qualité du lien que la famille entretient avec lui.



Ainsi, les membres de l'équipe exercent pleinement leur rôle d'éducateur à tous moments et interviennent en pleine responsabilité auprès de tous les enfants, des parents ou partenaires.

Les objectifs sont :

- D'encourager une responsabilité entière de tous les éducateurs auprès de tous les enfants et leur famille.
- D'éviter l'exclusivité des relations avec l'enfant (enfermement du lien), mais aussi avec la famille. Nous souhaitons que l'investissement relationnel avec le résident et la disponibilité envers la famille soit présent chez chaque professionnel.
- De permettre aux résidents, parents ou partenaires d'avoir des éducateurs prêts en tout temps à répondre ou réfléchir lorsqu'une situation l'impose et non lorsque le binôme référent sera présent.
- D'éviter que les éducateurs renvoient à un collègue référent le traitement d'un sujet, d'un problème ou d'une réponse qui pourrait être traitée sur le moment.

PROJET ÉDUCATIF INDIVIDUALISÉ

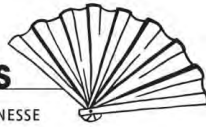
En partant des objectifs proposés lors de chaque entretien d'admission, nous mettons en place un échange avec le jeune et sa famille afin d'établir et élaborer ensemble un projet éducatif individuel. A cet effet, nous mettons en avant une co-construction qui favorise et permet au jeune d'être acteur et réalisateur de son propre projet. Ainsi, notre place tend à être dans une approche d'accompagnement, dans le « faire avec » et non pas à la « place de », afin de remettre l'enfant au centre de la situation.

Le projet éducatif individuel sous-tend le placement et permet à chacun, éducateurs, famille et jeune d'avoir ensemble un projet commun défini.

Le contenu de ce projet doit mettre en exergue les besoins, le positionnement, les attentes, les ressources/compétences, en rejoignant l'enfant là où il se trouve, afin que le projet puisse être le plus adapté possible et réalisable. Afin que celui-ci puisse être objectif il vient s'appuyer sur la compréhension de la situation et de la problématique rencontrées à la fois par le jeune et les parents.

En fonction de chaque situation, nous sommes amenés à proposer des rencontres hebdomadaires afin d'évaluer la progression du jeune dans son projet et de lui éviter de se mettre dans une situation d'échec. Son projet doit lui apporter une solution tant sur les aspects de confort de sécurité et de bien-être.

Enfin, la mise en œuvre d'un projet éducatif individuel favorisera la valorisation à la fois du jeune et de la famille et permettra une ouverture aux changements possibles.



RÔLE DE L'ÉDUCATEUR DE PERMANENCE

Si l'institution distingue les rôles d'éducateur « binôme » et d'éducateur de permanence, l'expression de ces rôles s'imbrique l'une dans l'autre.

Par éducateur de permanence est entendu le professionnel qui travaille en présence d'un ou des enfants et/ou de leur famille, dans ou hors de l'institution, seul ou avec des collègues.

Lors de son service, l'éducateur est responsable, comme ses collègues présents, de l'accompagnement des enfants dont il a la charge. Il agit, réagit, interagit avec les personnes présentes et en fonction des événements planifiés ou imprévus. Il est en charge de la gestion et de l'organisation du quotidien des enfants. Son outil principal est le lien relationnel qu'il construit et entretient avec chaque enfant et chaque membre de sa famille. Cela demande parfois du temps pour favoriser un approvisionnement de part et d'autre et permettre une relation chaleureuse et confiante où l'action éducative s'exercera.

L'éducateur qui prend son service assure la permanence de l'institution. Il a la responsabilité de gérer, traiter voire déléguer ce qui se passe dans l'institution durant le temps de son service.

Avant d'entamer sa permanence, l'éducateur lit les observations des jeunes, l'agenda et toutes informations utiles à son travail. Il demande un complément d'information, si nécessaire à l'éducateur qu'il relève.

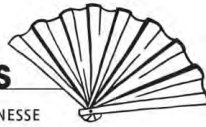
L'équipe éducative met un accent fort sur sa disponibilité et le contact direct avec les résidents. Pour cela, l'éducateur passera le moins de temps possible dans le bureau et consignera les informations et observations lorsque les résidents sont à l'école ou couchés.

L'éducateur de permanence connaît les objectifs de chaque enfant et adolescent placé, qui sont rappelés à chaque colloque et oriente ses actions, ses observations au quotidien en fonction de ceux-ci.

L'équipe éducative privilégie sa présence sur le groupe, auprès des résidents afin d'utiliser chaque moment du quotidien pour faire avancer la situation.

Hors de la présence d'enfants, l'éducateur partage son temps de travail entre la prise en charge administrative de l'institution et sa logistique. Ce temps peut être consacré aux observations écrites des situations, coordination avec le réseau...

- Il informe régulièrement ses collègues des objectifs, des orientations propres à la situation familiale et les implications que cela représente dans l'accompagnement éducatif au quotidien.
- Il suit l'évolution du développement des résidents grâce aux observations de ses collègues.
- Il tient à jour les coordonnées et informations de tous les partenaires sur le site intranet.
- Il tient à jour et consigne toutes les étapes, actions ou réunions concernant la situation dans le document « Suivi du placement ».
- Il organise les rendez-vous en laissant des consignes précises à l'équipe.



- Il partage les informations et ses observations à ses collègues par le biais de la Plateforme de l'institution.
- Il met à disposition toutes les informations nécessaires concernant chaque situation.

HYGIÈNE DE VIE

L'équipe de la Maison Kelas est attentive à l'hygiène des résidents.

L'hygiène fait partie intégrante du « prendre soin de soi » tant pour le bien-être personnel que pour l'image que nous renvoyons aux autres.

Si l'hygiène attendue est une combinaison d'actes visant à maintenir le corps, l'esprit et les lieux en bonne santé, l'équipe éducative reste attentive aux enfants et adolescents en difficulté dans ce domaine.

En effet, le manque d'hygiène peut aussi révéler une difficulté personnelle, une éducation différente, un abandon de son être...

Soin personnel

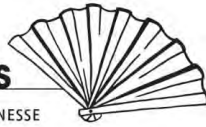
Selon leur âge, leurs aptitudes et leur degré d'autonomie, les enfants et les adolescents sont capables de gérer tout ou partie des gestes quotidiens qui concernent leur hygiène corporelle : se brosser les dents, se laver les mains, se doucher, changer ses habits...

L'équipe éducative observe et accompagne chaque résident dans ces apprentissages afin qu'ils acquièrent ou maintiennent une hygiène saine, en tenant compte de leur capacité et de leur développement. Le rythme des apprentissages et des acquisitions étant personnel et individuel, l'équipe éducative accompagne les enfants et adolescents de manière différenciée.

Lorsque cela est possible, avec l'intention de préserver les habitudes familiales et pour autant qu'elles répondent à son bon développement, les pratiques et manières de faire concernant l'hygiène et les soins sont maintenus dans l'institution. Lorsque la situation le requiert, les éducateurs accompagnent les enfants dans le développement de nouvelles habitudes répondant à leurs besoins et travaillent activement avec les parents pour qu'ils puissent les intégrer dans le fonctionnement familial.

Nous tendons à viser :

- Que les résidents prennent une douche régulièrement et les plus jeunes soient accompagnés dans cette tâche afin d'atteindre une autonomie.
- Que le brossage des dents s'effectue après chaque repas.
- Que les habits soient changés et lavés régulièrement.



Alimentation

L'équipe de la Maison Kelas est soucieuse du bon équilibre alimentaire des résidents. Les discussions et les interactions sont quotidiennes afin de sensibiliser les enfants et les adolescents au rythme et à l'importance de manger sainement.

Si les enfants et les familles ont la possibilité d'apporter de la nourriture et des boissons, cela est conservé à la cave et géré entre les éducateurs et les enfants. Les parents sont associés à la réflexion et souvent rassurés de savoir que les sucreries sont distribuées avec parcimonie.

Les repas de la Maison Kelas sont préparés en semaine par la cuisinière du Domaine ce qui permet d'avoir un équilibre alimentaire et des quantités adaptées pour tous.

Durant le week-end et les vacances, les jeunes et les éducateurs confectionnent les repas de concert, après avoir discuté des menus et fait les courses ensemble. Le partage, le plaisir et l'apprentissage sont au cœur de ces moments privilégiés.

Il n'est pas rare qu'un résident ou un éducateur partage ses recettes de famille ou fasse découvrir des plats typique de son pays d'origine.

Les enfants sont encouragés et soutenus par les éducateurs pour profiter de la diversité des aliments présentés. Il leur est toujours proposé de goûter à tout afin qu'ils aient accès à de nouvelles saveurs. L'accent est mis par les éducateurs sur l'accompagnement à la découverte et le plaisir.

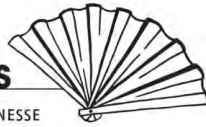
Dans cette optique, les trois repas de la journée se partagent autour d'une table entre les jeunes et les éducateurs à heures fixes. Cela permet, entre autre, de passer un moment convivial, d'apprendre ou de consolider les règles de bienséance, respecter le rythme de chacun, participer aux rangements.

Sauf exception, les résidents mangent ce que la cuisinière a préparé. Celle-ci est attentive aux régimes particuliers en lien avec les allergies et la religion notamment.

Les adolescents ne pouvant pas rentrer manger à midi peuvent recevoir dix francs (cantine) pour leur repas si aucune organisation n'est prévue comme un repas en famille.

Les plus jeunes sont inscrits au parascolaire.

Les goûters du matin sont donnés aux résidents pour leur récréation et le goûter d'après-midi est proposé au retour au foyer.



Sommeil

A tous les âges de vie, durant le sommeil, de nombreuses fonctions s'accomplissent. La nécessité du sommeil en quantité et qualité suffisante est particulièrement importante chez l'enfant et l'adolescent en plein développement.

Si les besoins en sommeil varient selon les individus et selon l'âge, il est nécessaire d'observer la qualité des moments d'éveil. La concentration, la disponibilité, l'humeur de l'enfant durant la journée, donneront des indications sur l'adaptation du rythme diurne.

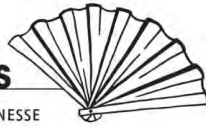
Durant le placement, ce point est au centre de l'accompagnement des résidents. Les éducateurs partagent leurs observations avec l'enfant et sa famille et adaptent ensemble les heures et les rituels nécessaires à l'enfant ou l'adolescent au moment du coucher.

Nous savons que les jeunes accueillis sont hors de leurs habitudes et repères et cela influence souvent la qualité de leur sommeil et la facilité d'endormissement.

Un accompagnement individualisé est mis en place, pour chaque résident, dans le moment du couché. Les plus petits sont accompagnés par une histoire, une chanson...et les plus grands par un moment de discussion. Prendre ce temps permet d'apaiser les angoisses de séparation, survenant particulièrement à la tombée du jour et permettent, aux enfants tout comme aux adolescents, de se sécuriser pour entamer la nuit.

Si le résident ne souhaite pas être accompagné dans ce moment, l'éducateur passera lui souhaiter bonne nuit dans sa chambre.

La nuit, l'éducateur de permanence reste en tout temps disponible, ce qui contribue à rassurer grandement enfants et adolescents.



SANTÉ

L'institution veille à conserver un climat sécurisant et favorisant un équilibre physique et psychologique pour chaque enfant.

Lors de l'admission, la santé de l'enfant est abordée et consignée sous forme d'items dans son dossier numérique. Les résidents conservent leur médecin traitant durant le placement.

D'une manière générale, les professionnels interviennent subsidiairement aux tâches que les parents assument auprès des milieux de la santé.

Lors de la prescription d'un traitement médical, les éducateurs sont en lien avec les parents et le médecin pour gérer l'administration et le suivi du traitement.

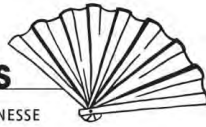
Les éducateurs sont responsables de la pharmacie du foyer. Ils connaissent les consignes et les directives du Service Santé de l'Enfance et de la Jeunesse (SSEJ), les affichent dans l'armoire pharmacie et sont garants de leurs applications. La pharmacie est dans le bureau des éducateurs, fermée à clef et uniquement accessible par ceux-ci.

Les éducateurs bénéficient d'une formation interne « Premiers secours » pour les situations d'urgences et habituelles qu'ils peuvent rencontrer. Toutes les démarches urgentes de soin (visites médicales, urgences hospitalières) sont gérées par les éducateurs de service présents au moment de l'évènement. Ils consultent systématiquement le représentant légal avant de donner un médicament hors liste du SSEJ, sauf en cas d'urgence où c'est le médecin de garde qui est appelé. Dans tous les cas, ils prennent soin d'avertir sans délai les parents pour les informer de la situation et des mesures urgentes prises et prévues à court terme.

Les suivis réguliers ou planifiés sont assurés auprès des acteurs de santé compétents par les parents lorsqu'ils en ont la possibilité et les éducateurs lorsque la situation le demande.

Les éducateurs, parfois les parents lorsque la situation le permet, accompagnent les enfants qui doivent poursuivre un traitement thérapeutique dans le cadre de cabinets privés ou d'antennes de l'Office médico-pédagogique (OMP). L'indication du traitement, la fréquence, la poursuite sont déterminées par le thérapeute ou le répondant thérapeutique de l'OMP.

- En cas d'urgence, l'équipe fait appel : au 144, au Service Santé de la Jeunesse, à S.O.S. médecins et Genève Médecins.
- Les parents et le médecin traitant de l'enfant sont appelés en priorité.
- En cas de maladie ou d'accident d'un enfant, les parents et le service placeur en sont informés.
- Le nom des médecins du résident, de son assurance maladie et son numéro d'assuré sont informatisés et une copie papier est accessible dans un classeur.
- Les allergies ou maladies chroniques d'un résident sont informatisées dans son dossier et une copie papier est accessible dans un classeur.



VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE

« La santé sexuelle fait partie intégrante de la santé, du bien-être et de la qualité de vie dans leur ensemble.

C'est un état de bien-être physique, émotionnel, mental et social en relation avec la sexualité, et non pas simplement l'absence de maladies, de dysfonctionnements ou d'infirmités.

La santé sexuelle requiert une approche positive et respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles, ainsi que la possibilité d'avoir des expériences sexuelles agréables et sûres, sans contrainte, discrimination et violence. Pour atteindre et maintenir un bon état de santé sexuelle, les droits sexuels de tous les individus doivent être respectés et protégés. »⁹

La Fondation Officielle de la Jeunesse considère l'éducation et l'accompagnement à la vie sexuelle et affective¹⁰ comme partie intégrante de sa mission.

Dans cette perspective, les éducateurs sont ouverts et disponibles à répondre aux questions des enfants sur les questions relatives à la sexualité, sans l'anticiper. Pour ce faire, ils suivent la formation obligatoire FOJ « Ecoute et accompagnement à la vie affective et sexuelle des jeunes ».

Les éducateurs offrent disponibilité et espace d'écoute au jeune de manière individualisée qui prend en compte sa personnalité, ses valeurs, sa culture d'origine et ses croyances. Si nécessaire, ils orientent le jeune par la suite vers les organismes spécialisés (planning familial, groupe accompagnement à la vie affective et sexuelle de la FOJ, SSJ ...).

Ainsi, l'équipe favorise un environnement qui permette au mineur de devenir acteur de son développement. Au quotidien, les éducateurs mettent l'accent sur la conscientisation et la considération de soi et d'autrui, de la valeur de chacun et de la préservation de l'espace personnel. L'intimité est considérée comme un espace nécessaire pour se sentir en sécurité dans son corps et son esprit. Le regard et le comportement respectueux des adultes envers le mineur et son entourage, lui permettent de se construire une image positive de soi.

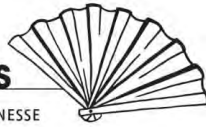
Dans son accompagnement, l'éducateur adopte une posture bienveillante et accueillante afin d'apporter au jeune une attention particulière, une écoute attentive et une observation fine aux différents discours, attitudes et signaux pouvant indiquer une difficulté ou un besoin spécifique.

Dans leur action quotidienne, ils sensibilisent les enfants et les adolescents à préserver leur intimité, à respecter leur sphère personnelle. Les éducateurs sont attentifs à ces moments et accompagnent les enfants afin que cela se fasse de manière saine. De même, les soins sont réalisés de façon à respecter l'enfant et son évolution, en étant attentif à ne pas le brusquer. Par exemple, adultes comme enfants frappent toujours à la porte avant d'entrer dans une chambre.

L'architecture du foyer permet d'offrir à chacun sa propre intimité par une chambre individuelle, différentes salle-de-bains, toilettes et douches.

⁹ Définition de la santé sexuelle, Organisation Mondiale de la Santé

¹⁰ Annexe 14 « Concepts globaux FOJ - Vie affective et sexuelle »

**ORGANISATIONS****ORGANISATION INSTITUTIONNELLE**

L'organisation quotidienne se décline en trois axes : L'organisation collective, individuelle et celle qui est institutionnelle.

Déroulement d'une journée scolaire

Une grande majorité des jeunes accueillis à la Maison Kelas sont scolarisés. Les journées de la semaine sont donc calquées aux horaires scolaires.

Le réveil, le lever, le petit déjeuner et le départ à l'école :

L'éducateur qui a fait la veille à la Maison Kelas s'occupe de réveiller les enfants et les adolescents. Certains peuvent se réveiller seuls selon leurs capacités ou habitudes. Les horaires du lever sont discutés avec le jeune à l'avance, ceci permet de respecter le rythme de chacun.

Les enfants s'habillent seuls ou avec l'aide des éducateurs qui ne choisissent pas les habits pour les enfants, mais qui font des suggestions en fonction d'habits qui ne seraient pas appropriés. Pour les plus petits, ils les aident à choisir leurs vêtements en fonction du temps qu'il fait et de leurs désirs.

L'éducateur s'assure, surtout auprès des plus petits, qu'ils arrivent à mettre leurs habits, prennent leurs affaires scolaires et celles utiles à leur journée. Chacun aère sa chambre et fait son lit. L'éducateur aide et encourage ceux qui en ont besoin.

Le petit déjeuner est préparé par les éducateurs. Il est consommé, comme les autres repas, ensemble avec les éducateurs.

Ce temps partagé est souvent un moment d'échange permettant, au besoin, de parler des événements de la soirée et de la nuit. C'est également le moment de rappeler les programmes de la journée de chacun. Chaque jeune débarrasse sa place et va se brosser les dents.

Lorsque le jeune s'en va l'éducateur lui donne sa cantine, son goûter, si besoin, et l'accompagne vers le transporteur qui vient chercher les plus jeunes devant le foyer. Les plus grands peuvent prendre les transports publics.

La matinée :

Entre 8h et 12h, les résidents sont à l'école.

L'éducateur qui a fait la veille est relayé par son collègue à 9 heures et une brève coordination est faite.

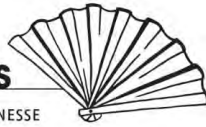
L'éducateur dispose de temps pour traiter les situations administratives courantes. Mettre à jour les informations, traiter les mails et téléphones en suspens, participer à une réunion ou entretien planifié, faire des achats pour le foyer, accompagner un enfant à un rdv (médical ou autre), prendre soin d'un enfant malade resté au foyer.

Le lundi matin, les éducateurs et la directrice adjointe se réunissent durant trois heures, pour le colloque. La directrice est présente une fois par mois.

Le lundi après-midi, une fois par mois, a lieu une après-midi de travail.

Le repas de midi :

Rarement, des enfants rentrent pour la pause de midi à la Maison Kelas.



Avant le repas, un moment libre permet aux enfants de se reposer, se distraire en jouant seul, à plusieurs entre enfants ou avec l'éducateur.

Le repas, préparé par la cuisinière est prêt à midi. Les enfants mangent ensemble avec l'éducateur et deux fois par semaine, est invitée, l'employée de maison.

Les enfants rejoignent l'école en fonction des horaires prévus.

L'après-midi :

Entre 13h et 16h temps administratif identique à celui du matin.

Un deuxième éducateur rejoint le foyer.

La fin de journée :

De 16h à 22h30, les éducateurs sont à deux sur le groupe. Au retour de l'école, les éducateurs accueillent les jeunes et prennent un moment de discussion autour du goûter. Ceci permet à chacun d'organiser la fin de journée (devoir, douche...) Il est demandé aux jeunes de faire leur devoir à la suite du goûter et les éducateurs accompagnent ceux qui en ont besoin. Une fois les devoirs terminés, chaque jeune peut disposer de son temps libre en accord avec l'éducateur et ce jusqu'au moment du repas. Si le jeune n'a pas fait les tâches dévolues à la vie collective (linge sale – rangement ...) ou à sa situation personnelle, un temps sera pris avec lui pour qu'il puisse finir ce qui lui a été demandé. Dans ce sens, l'éducateur travaille avec le jeune son autonomie et sa responsabilité.

Avec les jeunes, un éducateur va chercher le repas préparé par la cuisinière.

Chaque jeune participe à une tâche : mettre la table, débarrasser, passer le balai, ...

Le repas est un moment important où l'éducateur privilégie l'échange avec le groupe.

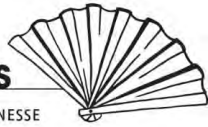
Après le repas, un éducateur accompagne les jeunes dans le rangement et le deuxième reste disponible pour les demandes individuelles.

S'il reste du temps avant d'aller au lit, le jeune peut, soit jouer de façon autonome, soit participer à un moment de groupe. Nous proposons diverses activités selon les soirs : une discussion collective, regarder un film tous ensemble, faire un jeu de société, jouer dehors, aider le jeune à s'organiser pour sa journée du lendemain si besoin....

Après le repas, les soirées sont des moments importants et privilégiés avec les jeunes. Loin du stress des devoirs, douches, organisations diverses et variées, les éducateurs peuvent alors prendre plus facilement des moments individuels avec le jeune. Les jeunes sont également demandeurs de ces instants et en profitent pour se livrer. Les éducateurs sont attentifs aux heures de coucher des jeunes et les accompagnent dans ce moment.

Le coucher est déterminé en fonction des besoins, des rythmes et rituels de chaque enfant. Les adultes participent à ces moments, souvent en fonction de l'âge des enfants et de leurs besoins spécifiques (les plus jeunes ont tendance à apprécier la présence des adultes au coucher). Les parents peuvent aussi, parfois jouer un rôle au moment du coucher.

Les enfants et adolescents ne se couchent pas aux mêmes heures mais chacun doit faire régner plus de calme dans la maison.



Des petits rituels individuels sont mis en place, selon les besoins et désirs des résidents (histoires, moment de discussion, chansons...)

La nuit :

Dès 22h30, un éducateur reste seul de service durant la nuit. Il dispose d'une chambre de veille à proximité directe des chambres des enfants. Avant de dormir ou durant la nuit, il répond aux besoins des enfants (angoisses, cauchemars, maux divers, énurésie...) en étant réveillé par ceux-ci.

L'éducateur de permanence durant la nuit peut également être sollicité pour un placement urgent demandé par l'UMUS. L'accueil doit être fait immédiatement.

Déroulement d'une journée de congé

A Genève, pour les enfants de 6 à 14 ans, le mercredi après-midi est congé de même que le samedi et dimanche.

L'éducateur qui a fait la veille accompagne les enfants pour leur réveil, le petit déjeuner, l'habillement, puis ensuite pour les activités libres de chacun.

Le rythme du réveil, du petit déjeuner peut être différent pour chaque enfant en fonction de ses besoins de sommeil ou ses préférences.

La matinée et l'après-midi sont organisés en fonction des programmes ou de souhaits particuliers de chaque enfant. Parfois, des devoirs, des rendez-vous (médicaux, thérapeutique, autres), des activités sportives ou culturelles extérieures, des jeux, des bricolages, des sorties, des visites des parents...

Suivant la constitution du groupe et les enfants présents, le mercredi après-midi et les week-ends, des activités extérieures sont élaborées par les éducateurs en collaboration avec les enfants concernés.

Les repas de midi et du soir sont préparés par les jeunes et les éducateurs.

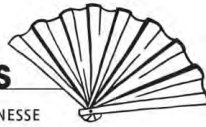
La soirée et le coucher ne diffèrent pas d'une journée scolaire type.

La Maison Kelas étant un foyer d'urgence, il n'est pas toujours possible d'anticiper et organiser des activités. Cependant, les journées peuvent sembler longues pour ces jeunes qui se retrouvent loin du domicile familial et dans un lieu qui n'est jamais vraiment « chez eux ».

Les éducateurs tiennent à ne pas faire concurrence aux familles qui pourraient avoir moins de possibilités (financières ou autres) et dans ce sens, l'équipe tente toujours de faire en sorte que le jeune ait accès à des activités qui s'apparentent le plus à sa réalité.

Les éducateurs vont également accompagner les jeunes à trouver eux-mêmes des activités et des ressources qui leur sont accessibles sans trop de difficultés.

Afin de préparer les jours de congés, les éducateurs vont tout d'abord se retourner vers la famille du jeune et le résident. Le jeune peut être amené à retourner à son domicile familial pendant une journée ou plus. Les sorties sont alors préparées au préalable avec la famille et l'enfant, selon les besoins de chacun. Un éducateur peut également se rendre au domicile familial pour avoir un contact avec la famille et le jeune durant son retour chez lui.



Aussi, les proches peuvent venir rendre visite au foyer ou participer à une activité avec le reste du groupe.

Nous favorisons le plus possible la présence des parents et des proches au sein de la Maison Kelas. Ces rencontres sont riches pour le soutien à la parentalité que l'équipe éducative offre aux familles. Elles permettent également d'accompagner les familles dans un lieu « neutre ».

ORGANISATION COLLECTIVE

Vivre ensemble

A la Maison Kelas, le travail éducatif est principalement axé sur l'accompagnement individualisé et c'est sous cet angle que le collectif est abordé. Chacun doit faire au mieux pour se respecter et ainsi pouvoir respecter l'autre.

La Maison Kelas propose un document « Le vivre ensemble à la Maison Kelas »¹¹ qui véhicule les valeurs et les visées institutionnelles. Il représente un référentiel sur lequel chacun peut s'appuyer pour trouver ses repères durant la durée du placement.

Ce document regroupe un règlement de vie succinct présenté lors de l'entretien d'admission qui recense quelques règles de base pour la bonne gestion du quotidien (horaire lever et coucher, respect des lieux communs ...). Ces dernières sont discutées et négociées avec les parents et le jeune, afin d'éviter une perte de repères suite à un placement d'urgence.

Aussi, un bref paragraphe est destiné à des règles concrètes régies par la Loi (consommation, armes, violences).

Le vivre ensemble à la Maison Kelas

« A Kelas, je deviens un habitant de la maison et je respecte la vie en collectivité. »

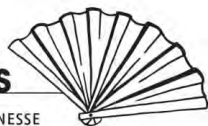
Je respecte la loi et les règles institutionnelles

- En ne consommant ni cigarettes et ni alcool si j'ai moins de 16 ans.
- En n'ayant pas en ma possession des produits illicites, ni armes.
- En n'usant pas de violences verbales et physiques.
- En n'apportant pas d'alcool au foyer, ni objets dangereux
- En n'ayant pas en ma possession de médicaments.

Je respecte les enfants et les adultes

- A travers ma manière de m'exprimer et de me comporter face aux autres.
- En favorisant le dialogue et les échanges qui contribueront à une bonne harmonie.
- En m'engageant à ne pas utiliser mon téléphone lors des repas afin favoriser la conversation.
- En acceptant les différences d'être, de valeurs, de penser et de croyances de chacun ainsi que les particularités des uns et des autres.

¹¹ Annexe 21 « Le vivre ensemble »

**Je tiens à ce que les lieux communs, les chambres et le matériel soient respectés**

- En contribuant aux différentes tâches de la maison (mettre et débarrasser la table, ranger le matériel que j'utilise, ...).
- En m'engageant à manger à table et non pas dans les lieux communs ou les chambres.
- En nettoyant ma chambre et en changeant mes draps une fois par semaine.
- En étant responsable des affaires que j'amène au foyer.

Je respecte les différents horaires du foyer

Le lever en semaine :

- En respectant l'heure de réveil définie, qui me permettra d'être à l'heure à mon activité.
- En me levant à 8h au plus tard et en prenant mon déjeuner avant 9h.

Le coucher en semaine :

Je suis, au plus tard, dans ma chambre et calme à l'heure définie.

- A 20h30 si j'ai 11 ans et moins
- A 21h30 si j'ai 14 ans et moins
- A 22h si j'ai plus de 15 ans

Le coucher le week-end et les vacances :

Je peux monter dans ma chambre et être calme, une demi-heure plus tard que d'habitude.

Je peux déjeuner jusqu'à 10h.

Je respecte les heures de rentrées et les conditions définies

- En avisant les éducateurs de permanences lorsque je quitte le foyer ou réintègre les lieux au retour d'une sortie.
- En négociant mes heures de rentrée avec mes parents et les éducateurs

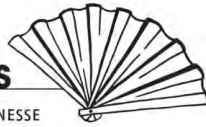
Participation

Visant le développement de la responsabilité, de l'apprentissage et afin de faciliter la vie en collectivité, chaque résident de la Maison Kelas est invité à participer à différentes tâches du quotidien.

Les résidents participent aux tâches collectives de la maison et sont donc mobilisés afin de chercher les plats à la cuisine, de mettre et débarrasser la table, de ranger les espaces communs, de passer le balai... Chacun participe en fonction de son programme, de son âge et de ses capacités.

Durant week-end et les vacances, les résidents participent activement à la confection des repas.

Les jeunes sont encouragés à ranger leur chambre et à la nettoyer. Ils changent également leurs draps et vident leur poubelle. Les enfants ou les adolescents en



difficulté sont accompagnés par l'employée de maison ou les éducateurs dans le nettoyage, le rangement et l'organisation de cet espace.

Les résidents sont sensibilisés à l'importance de changer de vêtements et d'en porter des propres. L'accompagnement se fait donc au quotidien à différents niveaux.

Chacun d'entre eux est responsable de mettre ses habits sales dans la corbeille et les amener à la buanderie. Les plus grands apprennent, avec l'aide de la lingère ou des éducateurs, à faire eux-mêmes leur lessive. Celle des plus petits est faite par la lingère.

Activités

L'équipe éducative considère l'activité comme un outil permettant de créer un lien ou de consolider celui-ci avec le ou les jeunes, de manière individuelle ou collective. Dès lors, elles sont adaptées à l'âge des enfants, aux besoins individuels et/ou collectifs ainsi qu'à leurs situations.

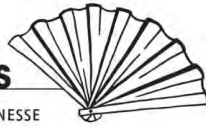
L'activité étant souvent associée au temps libre, différents aspects sont considérés par l'équipe éducative :

- L'intention n'est pas de combler un vide mais d'ouvrir une porte supplémentaire afin que les enfants puissent prendre ce dont ils ont besoin, qu'il s'agisse de sécurité, de lien, de tendresse et ou de réconfort.
- Les enfants sont également invités à jouer seul, à développer leur autonomie pour inventer et créer de nouveaux jeux, pour réguler les relations.
- L'activité proposée par les adultes ou les enfants doit permettre à chacun de trouver sa place et d'y être installé confortablement en matière de bien-être pour chacun et d'un mieux vivre ensemble pour tous.
- Elle peut avoir aussi une visée plus stratégique, cherchant en premier lieu à détendre les jeunes pour apporter une dynamique de groupe plus favorable pour eux.
- Les activités sont généralement proposées et la participation des jeunes est encouragée mais n'est jamais imposée, afin de respecter le rythme et les souhaits de chacun.

Pour ces raisons, il n'existe pas de programmation mensuelle ou annuelle mais plutôt une organisation journalière qui tend à répondre au mieux aux besoins des jeunes en prenant en compte la réalité quotidienne de chacun.

Les activités sont considérées comme un moyen et non comme une finalité. Dans ce sens, elles ont toujours comme objectif commun de poursuivre le travail d'accompagnement individuel.

L'équipe éducative tient également compte des réalités financières et culturelles ainsi que des valeurs familiales. Dans la continuité du lien avec les familles et du travail effectué avec ces dernières, les activités proposées cherchent donc à éviter une éventuelle concurrence entre elles et le foyer : il est important d'offrir des activités que les parents pourront également proposer à leur enfant à son retour en famille.



Pour ces mêmes raisons et pour accompagner la reprise du lien, souvent mis à mal entre parents et enfants, il arrive fréquemment que les familles soient associées aux activités proposées par le foyer.

Concrètement, les parents peuvent par exemple accompagner le groupe d'enfants ou de jeunes lors d'une sortie au bord du lac, venir confectionner et partager un repas, ou encore passer du temps lors d'un goûter dans le parc du Domaine.

Sensibilisation à la nature

« Offrons à nos enfants ce printemps où l'on goûte le monde, où l'on consulte son âme pour pouvoir définir, petit à petit, ce à quoi l'on veut consacrer sa vie. Offrons-leur l'épreuve de la nature, du travail de la terre, des saisons. L'intelligence humaine n'a pas de meilleure école que celle de l'intelligence universelle qui la précède et se manifeste dans la moindre petite plante, dans la diversité, la complexité, la continuité du vivant. » Pierre Rabhi

La Maison Kelas a la chance d'être située dans un superbe parc entouré d'arbres significatifs. Ce lieu est un magnifique terrain de jeux et de découvertes.

La nature permet de montrer l'interdépendance des éléments. Il y a une place pour tous et chacun peut y trouver sa place. Chaque action a une conséquence.

La nature permet de reconnecter les individus à l'essentiel et de rappeler que sans elle il n'y aurait ni nourriture, ni vie. Il n'y a pas l'humain d'un côté et la nature de l'autre, mais l'homme fait partie intégrante de celle-ci.

Nous partons du postulat que :

La nature offre un cadre en soi où des règles naturelles rentrent en vigueur. Celles-ci permettent aux enfants et aux adolescents de s'expérimenter, de se découvrir et de prendre du recul sur leur situation. Au contact de celle-ci, les enfants et les adolescents y apprennent à développer leur cinq sens, l'autodiscipline et la gestion du risque. Ils sont amenés à évaluer eux-mêmes leurs limites et à expérimenter une liberté, cela permet d'accroître l'estime de soi.

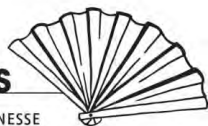
Le plus important avec l'enfant, ce n'est pas forcément qu'il retienne le nom de tous les animaux, de tous les végétaux. Ce que nous visons c'est de l'initier, lui permettre d'être curieux et observateur afin qu'il puisse devenir un « observ-acteurs ».

C'est aussi pour cette raison que lorsque la Fondation Anouk nous a proposé son projet, nous avons saisi l'opportunité d'inscrire la décoration des chambres à l'image de l'environnement qui nous entoure.

A la Maison Kelas, nous sensibilisons les jeunes à l'environnement à travers plusieurs activités en fonction des ressources du lieu.

Par exemple, nous participons au tri des déchets que nous amenons avec les jeunes dans les bennes dévolues à chaque récupération. Nous favorisons la nourriture de saison et les produits locaux, nous proposons régulièrement des promenades, nous profitons du lac et de ses berges, nous jardinons...

Parmi ces activités, nous faisons le choix de développer la promenade, car elle est facilement transposable en famille et est un outil éducatif utile, suivant la situation que rencontrent certains jeunes. Nous aborderons alors la promenade en mettant le jeune au centre de l'action. Par exemple : proposer différents itinéraires au jeune. Lui demander de choisir le sien. Symboliquement cela peut représenter son parcours, le



fait qu'il doit se confronter à des choix. Choisir si on prend le sentier de droite ou celui de gauche. Choisir le premier, démontre qu'il faille renoncer au second. A la question : ai-je fait le bon choix ? On y trouvera la réponse que chaque choix n'est ni bon ni mauvais mais qu'il amène une expérience, un enseignement.

Le sentier peut se montrer ardu et parsemé de rencontres et d'imprévus. Le jeune devra trouver des ressources et dépasser ses limites.

Grâce à la collaboration avec le jardinier, nous avons également organisé une visite du Domaine pour petits et grands. Nous avons ainsi découvert l'importante diversité arboricole du parc. Son entretien s'inscrit dans une volonté de respecter et de favoriser la biodiversité.

De cette visite a découlé l'idée de la construction d'un hôtel à insectes. Suite à l'explication du jardinier, certains enfants ont fait la déduction « naturelle » que s'ils en construisaient un, toutes « ces petites bêtes » auraient un lieu pour vivre et ne viendraient plus dans le foyer.

D'autres projets sont en cours de développement et de réflexions.

Multimédias

Au jour d'aujourd'hui, les multimédias font partie intégrante de notre société. C'est pour cela que l'équipe s'est longuement questionnée autour de cette thématique : « Faut-il limiter l'accès des multimédias ? » « Leur utilisation favorise-t-elle l'isolement ou plutôt l'ouverture face aux autres (internet, réseaux sociaux) ? ».

L'équipe éducative en a conclu qu'il ne serait pas judicieux de les interdire au sein du foyer mais plutôt, d'ouvrir la discussion avec les résidents sur la gestion qu'ils en font.

Télévision et ordinateur :

Le foyer met à disposition pour les jeunes une télévision et un ordinateur. Les jeunes doivent faire la demande à l'éducateur pour y avoir accès et la durée d'utilisation est discutée.

La télévision qui se trouve au salon, est un bon outil qui permet aux jeunes de cohabiter et de se réguler entre eux.

L'ordinateur quant à lui se trouve dans la petite cuisine. Il est utilisé en priorité pour les devoirs, recherche de stages, élaboration de C.V. ... mais peut aussi servir pour un aspect plus récréatif.

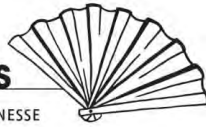
Si un jeune refuse de se rendre à l'école, l'accès aux écrans lui est interdit.

Téléphone portable :

Lorsque le jeune est accueilli à la Maison Kelas, les éducateurs prennent soin de se renseigner quant aux habitudes familiales face à l'utilisation du téléphone portable. Ainsi, cette discussion permet de rendre visible les besoins du jeune et de l'accompagner dans ce sens.

Au quotidien, les éducateurs demandent à ce que les téléphones portables ne soient pas visibles à table. En effet, durant les repas l'accent est mis sur la convivialité et les échanges entre chacun.

S'il existe des situations où l'équipe éducative observe des difficultés chez un jeune quant à l'utilisation de son téléphone portable, le sujet est abordé avec le jeune et



ses parents et il est alors possible d'instaurer un cadre différent, comme retirer le portable durant la nuit.

Jeux vidéo :

La gestion de l'utilisation des DVD et des jeux vidéo s'apparentent aux autres multimédias.

Les éducateurs sont garants de l'âge autorisé ou conseillé pour chaque programme, film, jeux... regardés dans la Maison Kelas.

ORGANISATION INDIVIDUELLE

Scolarité et devoirs

Les enfants dès 4 ans sont astreints à la scolarité obligatoire. Ils suivent soit leur cursus dans un établissement scolaire ordinaire du DIP (Département de l'Instruction Publique), soit dans un établissement spécialisé de l'OMP (Office Médico-Pédagogique). Selon leur degré d'autonomie, ils s'y rendent seuls ou accompagné par un transport individualisé.

Si l'enfant est en âge d'avoir des devoirs, il peut les faire seul ou en groupe, dans sa chambre ou dans les lieux communs. Les devoirs peuvent être accompagnés d'un adulte : parent, éducateur, répétiteur. Nous favorisons également l'aide et le soutien entre les résidents.

La scolarité est un domaine où les parents sont souvent très préoccupés et donc souvent présents. Les éducateurs établissent avec les parents et l'enfant, et parfois l'IPE et l'enseignant, le mode de gestion et de suivi qui conviendra le mieux pour soutenir l'enfant dans son rôle d'écolier. Ils déterminent ensemble les questions pratiques de signature de documents, de test, de carnet, ... Dans tous les cas, ils sont associés ou informés de l'évolution de la scolarité de leur enfant.

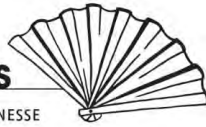
Les professionnels accompagnent si nécessaire les parents aux rencontres organisées par les enseignants pour évoquer la scolarité de l'enfant. Si les parents ne peuvent être présents, c'est un éducateur qui y participe.

- Les devoirs sont faits dans un lieu adapté.
- Les éducateurs s'enquière des devoirs de chaque résident.
- Les devoirs sont échelonnés en fonction des disponibilités des éducateurs et afin que chaque enfant puisse bénéficier d'une aide personnelle.
- Un contact est pris avec l'enseignant pour un bon suivi de l'élève.

Rupture et absence scolaires

Les jeunes en rupture scolaire sont accompagnés dans l'élaboration d'un nouveau projet personnel. Des activités propres à leur permettre de reprendre un rythme de journée régulier, en profitant des compétences et des disponibilités présentes dans les institutions et les structures sociales genevoises, sont proposées.

L'aboutissement d'un projet personnel, qu'il soit un retour à l'école, un stage de découverte ou le début d'un apprentissage professionnel dépend en grande partie de l'intérêt et de la motivation du jeune concerné. Dès lors, les éducateurs portent une attention particulière à l'investissement personnel de ce dernier. Ils



l'accompagnent dans les réflexions qui l'aideront à s'engager et à poursuivre son but, à éviter les écueils et à demander de l'aide lorsque cela sera nécessaire.

Lorsque des jeunes ne sont pas scolarisés, en décrochage scolaire, le programme journalier est généralement discuté et négocié à l'entrée selon le projet d'avenir et les besoins. Les éducateurs veillent à ce que le jeune garde un rythme de vie sain et actif malgré sa rupture temporaire. Pour cette raison, il est demandé au jeune de se lever à huit heures tous les matins. Le résident peut être accompagné dans ses recherches de stage ou d'école par l'éducateur de permanence. Ce dernier va également orienter le jeune vers les différentes structures qui seront plus à même de répondre à ses besoins (OFCP, tremplin jeune...)

Sur le site, un projet de jardin communautaire devrait voir le jour. Ce jardin, en collaboration avec les éducateurs du Domaine, va être construit pour devenir un outil éducatif. Il sera notamment utile aux jeunes en décrochage scolaire. Le résident, à travers cette activité pourra également acquérir de nouvelles compétences.

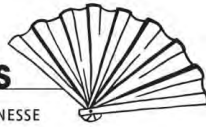
Il se peut qu'un jeune scolarisé refuse de se rendre à l'école un matin. L'éducateur prend alors le temps d'en comprendre la raison. Si ce moment de régulation ne suffit pas pour motiver le jeune, l'équipe informe les parents et ensemble, ils se coordonnent quant à la suite. Pour les plus petits, l'éducateur ou le parent contacte l'école. Dans le cas d'une absence pour maladie, l'éducateur et le parent envisage une visite chez le médecin ou les traitements que l'éducateur pourra donner.

Lorsque c'est une absence pour d'autres motifs, l'éducateur veille à ce que le jeune soit debout pour 8 heures au plus tard. L'éducateur de permanence prend alors le temps de discuter et comprendre les raisons de ce choix. Ensemble, ils organisent la matinée ou la journée au foyer. Plusieurs pistes sont possibles selon la situation du jeune : l'éducateur travaillera avec lui sur la raison de sa « non envie » d'aller à l'école, sur l'état de sa chambre si celle-ci nécessite rangement, sur d'éventuelles recherches de stages ou élaboration de CV ou prise de rendez-vous. Si l'employée de maison est en accord et qu'elle en a besoin, le jeune peut également l'aider dans les tâches ménagères. L'éducateur veillera également à privilégier un moment d'échanges avec le jeune soit à travers une activité soit tranquillement au foyer. Le parent peut également participer à l'organisation de la journée du jeune dans la mesure où son emploi du temps le permet.

Activités sportives, artistiques, culturelles et de loisirs

La Maison Kelas encourage en premier lieu l'enfant et l'adolescent à poursuivre une activité déjà existante avant le placement et qui devient alors un point d'ancrage et de continuité dans son milieu naturel. Si tel n'est pas le cas, les enfants peuvent, avec l'accord des parents et de l'IPE, commencer une ou plusieurs activités extérieures selon leurs intérêts.

Le financement d'une activité régulière est généralement assuré par les parents ou le service placeur et parfois par l'institution. L'enfant est accompagné par ses parents ou un éducateur, en fonction de la situation.



Sorties

Dès le début du placement, les autorisations de sorties de l'enfant et de l'adolescent, sont abordées. Celles-ci font l'objet d'un accord entre les parents ou le répondant légal, le service placeur et le foyer.

Il est particulièrement important que la demande de sortie soit faite dans un délai qui permette de l'organiser.

La journée comme le soir, les critères pour autoriser et définir les sorties sont :

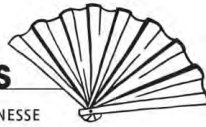
- La loi
- La demande du jeune
- L'accord du représentant légal
- Le degré d'autonomie et son âge
- La confiance qui lui est accordée

Afin de préparer une sortie autorisée, l'équipe éducative aborde avec le jeune son projet en définissant ensemble :

- Le projet et les personnes associées
- L'horaire
- Le moyen de transport
- Le budget

Invitations

Les résidents ont la possibilité d'inviter des copains, voisins et des proches, au foyer pour jouer, partager une activité ou un repas. Afin de pouvoir l'organiser au mieux, ces visites s'anticipent avec l'éducateur.



Gestion financière

Dans notre accompagnement au quotidien des enfants et jeunes de la Maison Kelas, nous sommes souvent confrontés à cette question : Envie ou besoin ?

En effet, comme tout un chacun, les jeunes et les enfants peinent parfois à être pragmatiques sur cette différence qui les taraude : besoin ou envie ? Se posent-ils seulement la question ?

Voici l'exemple d'une jeune fille de 15 ans qui a vu un joli pull lors d'une sortie. Elle rentre au foyer et demande si elle peut avoir de l'argent de sa gestion pour s'acheter ce pull. L'éducateur lui demande si elle pense que cela est réellement utile car elle en a déjà plusieurs dans son armoire.... La jeune fille répond que ce pull est trop beau est qu'il irait bien avec un de ses nombreux pantalons.

L'éducateur lui demande si elle pense avoir le nécessaire pour ses cours de sport à l'école, à savoir un jogging par exemple. La jeune fille, qui a déjà reçu un avertissement par son professeur, comprend alors que l'achat du jogging est prioritaire et répond à un besoin. Le pull ne viendra quant à lui qu'assouvir une envie.

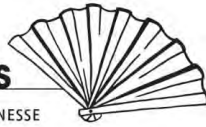
Si la gestion de l'argent est une question récurrente et commune à presque tous les enfants et jeunes accueillis à la Maison Kelas, elle permet surtout d'aborder avec eux les notions de responsabilité, de choix éclairés, de décisions rationnelles en opposition aux décisions émotionnelles.

En philosophie, « L'autonomie est la faculté d'agir par soi-même en se donnant ses propres règles de conduite. L'autonomie est synonyme de liberté, elle se caractérise par la capacité à choisir de son propre chef sans se laisser dominer par certaines tendances naturelles ou collectives, ni se laisser dominer de façon servile par une autorité extérieure. »

L'équipe éducative souhaite accompagner les enfants et les jeunes dans l'acquisition de cette faculté et utilise les différents sujets amenés par les résidents ou leur famille pour aborder cette question.

La gestion financière fait donc partie de cet accompagnement que nous proposons à la Maison Kelas.

Les éducateurs gèrent l'ensemble de la gestion avec les familles et les jeunes en mettant un réel accent sur le besoin. Cependant, une partie de la gestion des jeunes est consacrée à l'argent de poche qui pourra, quant à lui, répondre à la partie « envie » plus facilement.

**FIN DE SEJOUR ET
SORTIE**

La fin du placement fait partie intégrante de l'accueil d'urgence et est abordée dès l'entrée au foyer. Elle est préparée selon la procédure de sortie en vigueur et dépend de différents facteurs :

- Les objectifs sont atteints.
- Le temps de placement est terminé.
- Une solution de suite est trouvée (retour à la maison, entrée en foyer moyen-long terme, AEMO, autres solutions)

Une fin de placement non-planifiée peut être signifiée par la direction, si l'adolescent hébergé met autrui en danger, de telle manière que l'encadrement éducatif ne puisse garantir la sécurité ainsi que la protection des résidents et des professionnels de l'institution. La mise en application de cette décision est négociée avec le service placeur et les tribunaux.

PROCÉDURE DE FIN DE PLACEMENT

La fin du placement est évoquée lors de l'admission, lorsque sont déterminés les objectifs à réaliser et les conditions qu'il est nécessaire de réunir pour que l'enfant, l'adolescent puisse revenir dans sa famille

En effet, tout au long du placement, la question de la fin de la mesure est abordée. La sortie peut donc être le résultat d'une évolution suffisante réalisée par les enfants et les familles tout comme être une orientation vers une autre structure afin de donner plus de temps aux protagonistes.

Dans le cadre de placement décidé par l'autorité civile (TPAE), la fin de la mesure est prononcée par une ordonnance de l'autorité sur recommandation ou demande du Service de Protection des Mineurs ou des parents.

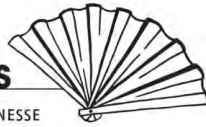
En cas de projet vers une autre institution, une demande est adressée par l'IPE à la Plateforme d'indication des placements qui l'oriente potentiellement vers le foyer de destination souhaité. Une visite est proposée aux parents et à l'enfant. Le référent de l'enfant, ou l'IPE, accompagnera le processus avec l'enfant et ses parents jusqu'à l'entrée dans le nouveau lieu de vie.

Lorsqu'une décision de retour dans la famille est formalisée par les partenaires, une date de sortie est fixée. Une fois l'enfant, l'adolescent au courant, les éducateurs préparent un processus de départ avec celui-ci et ses parents permettant d'organiser la transition avec le futur lieu de vie.

La Maison Kelas suggère systématiquement un entretien de fin de placement qui réunit tous les intéressés. Cette rencontre permet de recueillir les éléments du placement que chaque partie retient et qui apparaîtront dans un rapport de sortie. Y figureront notamment les événements marquants, l'évolution ressentie et observée...)

Les modalités de sorties peuvent être très variées et peuvent se faire de manière progressive ou immédiate, avec ou sans filet de sécurité comme par exemple un suivi à domicile. L'objectif est de permettre d'organiser la transition qui répondra le mieux aux besoins de l'enfant et de sa famille.

En principe, un adulte vient chercher le jeune : un parent ou proche s'il s'agit d'un retour à domicile, l'IPE ou un éducateur s'il s'agit d'un foyer de suite.



ENTRETIEN DE FIN DE PLACEMENT ET BILAN

L'entretien de fin de placement est fixé avec toutes les personnes concernées, sauf pour les séjours de très courte durée. Il a pour but de mettre un terme à l'intervention du foyer, d'établir un bilan et de restituer à chacun les observations marquantes du séjour. Lors d'un retour à la maison, cet entretien permet aussi de poser les jalons qui contribuent à une meilleure dynamique familiale.

Un bilan de fin de placement est rédigé lorsque le jeune quitte définitivement le foyer. Ces bilans sont transmis à l'IPE, les parents et le jeune. Ils font partie des outils éducatifs afin de résumer le séjour du jeune au foyer, à travers des éléments significatifs. Ainsi, la volonté est de donner une vue d'ensemble sur les objectifs de placement, l'évolution du jeune ainsi que ce que l'on a pu percevoir de lui durant son placement. Ces bilans se rédigent de manière la plus objective possible.

DESTINATION DES SORTIES

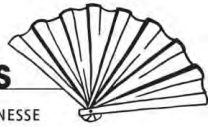
Aucune destination prédestinée n'existe (en général famille, famille élargie, autre institution). La sortie et le futur lieu de vie du résident sont décidés par le détenteur du droit de garde (famille ou juge) suite à une évaluation qui conclut à la fin de la mesure de placement.

Lors d'une admission dans un foyer de suite, le principe du secret partagé permet à l'éducateur référent de transmettre les informations relatives au résident et le bilan écrit du séjour à la Maison Kelas.

APPUI ET SUIVI APRÈS LA SORTIE

Ainsi qu'il a été évoqué plus haut, la Maison Kelas est disponible pour répondre à une demande de soutien léger, une prise en charge extérieure, (PCE) qui serait demandée par le service placeur ou la famille lors du départ du résident. Ce soutien peut être assuré pour permettre un départ en douceur ou pour maintenir un filet de sécurité qui serait encore souhaité, ou dans l'attente d'une intervention AEMO (Action éducative en milieu ouvert). Une prise en charge partielle (PCP) peut être évaluée.

Dans tous les cas, la Maison Kelas s'assure, avec les différents protagonistes, du suivi mis en place ou envisagé dès la fin du séjour.



SORTIE NON PLANIFIÉE ET EXCLUSION

Dans de rares cas, le processus de sortie ne peut pas faire l'objet d'une information et d'une préparation préalable. Au minimum et si possible, un entretien de sortie est proposé pour la famille, l'enfant et l'IPE. Si celui-ci est impossible à organiser, le dossier de la situation est « bouclé » en concertation entre l'institution et le SPMi. Le foyer effectue les démarches administratives (rapport du placement, clôture des finances...) pour formaliser la fin du placement. Un rapport sur la sortie est envoyé à l'IPE, l'autorité compétente (TPAE, TMin ou TPI) et aux parents. La place libérée est publiée sur le site des places vacantes.

La FOJ dans son ensemble a pour objectif d'éviter les exclusions qui stigmatisent l'enfant et qui représentent selon elle une violence institutionnelle qui s'ajoute au parcours déjà lourd de l'enfant. A l'instar de Roland Coenen, elle postule qu'en aucun cas, la violence ne peut être une solution. Ainsi, les professionnels, la direction et le secrétaire général partagent des réflexions et des pistes d'élaborations nouvelles imposées par des situations extrêmes qui nécessiteraient des aménagements ou ressources exceptionnels pour continuer d'accueillir une situation qui présenterait des comportements difficilement conciliables avec la vie institutionnelle. Un groupe de liaison et un groupe d'éthique sont notamment des espaces de réflexion très utiles dans cette perspective.

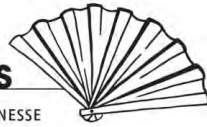
Ainsi, des comportements extrêmes de violence ou de décompensation grave peuvent amener à des traitements extérieurs à l'institution (hospitalisation, unité de psychiatrie, ...), mais ne remettent pas en cause la place de l'enfant dans l'institution. De la même manière, nous pouvons proposer un passage dans une structure autre de la FOJ pour signifier ce changement comme une « prise de relais » et non comme une rupture subie.

PROLONGATION DU PLACEMENT

Sur demande de l'IPE et/ou des parents, la durée du placement d'un mois peut parfois être dépassée, dans un contexte de court terme, si le sens et la pertinence des objectifs l'exigent. C'est le cas notamment des clauses périls, l'évaluation de la situation par le SPMi nécessitant souvent un certain temps, ou lorsque des moments à domicile n'ont pas encore pu s'organiser en raison de relations trop tendues entre le jeune et ses parents.

Il a été observé cependant qu'une prolongation peut amener une péjoration du bien-être du résident, l'incertitude sur l'avenir liée à une situation d'urgence qui se prolonge pouvant générer une augmentation du stress et de l'angoisse.

La difficulté principale actuelle réside dans le manque de places des foyers de suite dans le dispositif genevois, ce qui a pour conséquence le maintien dans l'urgence. Dans certaines situations, le résident peut attendre son placement institutionnel au domicile, mais dans toutes les situations de maltraitance et de violence ou de décisions judiciaires, le résident doit attendre qu'une place se libère dans un foyer de suite.



**METHODES ET
APPROCHES
PEDAGOGIQUES**

FONDEMENTS THÉORIQUES

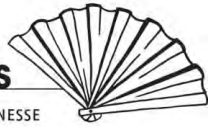
La Maison Kelas vise en premier lieu l'individualisation des demandes et des réponses proposées dans l'accompagnement des jeunes et de leur famille. En effet, chaque situation étant unique et le temps de placement très court, nous privilégions des placements « sur mesure ». La notion de groupe est utilisée à des fins de développement individuels et n'est pas un objectif en soi dans notre accompagnement éducatif.

Pour cela, chaque situation demande une approche et une analyse unique qui nous permet d'adapter nos modes d'actions et de privilégier certaines approches.

Il est vrai que nos fondements et nos valeurs sont régis par des approches dites « douces » et « responsabilisantes », à contrario de méthodes comportementalistes qui peuvent « éduquer » afin de répondre à ce qui est attendu mais permette peu la prise de conscience individuelle comme acteur de sa vie.

Nous nous inscrivons pleinement dans les valeurs de la FOJ, ses références éthiques, ses actions éducatives, le soutien famille/parent et la pratique éducative réflexive.

- a) L'assurance de la sécurité physique et psychique des enfants/adolescents/es et un soutien aux parents*
- b) Le maintien et le développement des liens avec le réseau naturel de l'enfant/adolescent/e*
- c) Le développement de l'enfant/adolescent/e et le renforcement de son autonomie et de son indépendance*
- d) L'élaboration, l'adaptation et l'évaluation en continu des objectifs de placement avec le bénéficiaire, sa famille et les services placeurs*
- e) La gestion des demandes d'admission*
- f) L'accompagnement éducatif spécialisé de l'enfant, de l'adolescent en lien avec sa famille en milieu résidentiel ou en ambulatoire*
- g) La participation aux séances des réseaux d'intervention et selon les besoins à d'autres réseaux*
- h) L'apport de compétences spécifiques à l'analyse de situations demandées par le réseau*
- i) La gestion et l'appui éducatif lors de la sortie du bénéficiaire de la structure éducative résidentielle par des interventions ambulatoires.*



Pour développer au mieux l'individualisation de notre accompagnement nous privilégions diverses approches dont :

L'Approche centrée sur la solution

Approche dite thérapeutique, l'ACS fait partie des références théoriques existantes inspirant les actions du foyer. Orientant le sujet vers un futur portant le fruit de ses actes, elle présente l'intérêt de développer des moyens efficaces et pratiques pour aider les enfants et les parents à découvrir ou redécouvrir leurs points forts et leurs ressources. Elle permet de les aider à visualiser les changements qu'ils désirent et qu'ils souhaitent construire. Cette approche se tourne sur ce qu'ils font déjà de positif et qui marche. C'est une manière d'accompagner les enfants et les familles vers la résolution de leurs problèmes en mettant au centre le pouvoir de changement qu'ils ont en eux et leur capacité de créer.

La Discipline positive

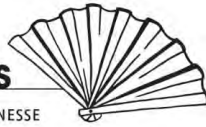
Le modèle de la Discipline Positive est basé sur le travail du psychiatre autrichien (contemporain de Freud) **Alfred Adler** (1870-1937) et de son disciple **Rudolf Dreikurs** (1897-1972).

Alfred Adler, fondateur de la psychologie individuelle, met en avant les sentiments d'appartenance et d'importance (contribution) comme les deux besoins essentiels de l'être humain. L'approche adlerienne est globale et tient compte du ressenti, des pensées et des actions de l'individu mais aussi de son contexte familial, social et professionnel. Chaque individu mérite respect et dignité. L'encouragement, qui se centre sur les forces de l'individu, permet un changement constructif. Les enfants élaborent leurs croyances à partir de la perception de leurs expériences qui influenceront leurs comportements tout au long de leur vie. Tout comportement a donc une raison d'être. C'est pourquoi la Discipline Positive s'intéresse aux besoins qui se cachent derrière les comportements des enfants. Nous décidons de ce que nous faisons et pouvons choisir notre réponse. La liberté individuelle s'accompagne ainsi de responsabilités sociales.

La Discipline Positive offre aux parents et aux éducateurs une méthode éducative, ni permissive ni punitive, dans un cadre à la fois ferme et bienveillant. Ferme, pour respecter le monde de l'adulte et les règles de la vie en société. Bienveillant, pour respecter le monde de l'enfant et ses émotions.

Cette méthode permet aux enfants de développer avec confiance les compétences de vie dont ils ont besoin pour devenir des adultes épanouis. C'est une pédagogie par l'encouragement, axée sur la recherche de solutions élaborées de manière collaborative. L'objectif est de valoriser l'enfant, qu'il comprenne que le succès vient de lui, qu'il a tous les moyens de réussir, qu'il a progressé.¹²

¹² Tiré du site internet disciplinepositive.ch



La Pédagogie non-punitive

La PNP développée par Roland Coenen, quant à elle, centre sa posture sur le soutien inconditionnel à l'enfant quel que soit l'écart qu'il ait pu commettre, afin que la sécurité relationnelle ainsi offerte puisse l'aider à se reconstruire. La PNP affirme que la punition n'est en aucune circonstance une solution efficace. Elle décrit les transgressions comme les mises à l'épreuve du lien à l'adulte ou à la société, nées d'une insécurité dans laquelle l'enfant n'a pas pu se construire suffisamment en confiance. Elle nous propose de travailler avec l'enfant avec ses transgressions, expression de sa souffrance, de restaurer cette confiance originelle en étant le contenant sécuritaire de la relation, tout en lui permettant de se confronter aux conséquences.

Roland Coenen affirme que « la pédagogie non punitive a pour ambition d'aider les professionnels à enrayer la transmission inter-générationnelle des dysfonctions familiales, et la répétition du placement aux générations suivantes. ».

Cette considération positive inconditionnelle est la base de notre travail éducatif avec l'enfant et sa famille.

Bien que très utile pour structurer la réponse aux besoins fondamentaux avant de répondre aux besoins de développement, cette forme pyramidale peut induire une lecture réductrice et limitatrice : elle pourrait être comprise comme une nécessité de répondre totalement à un besoin avant de pouvoir passer au suivant.

Le développement de l'enfant et théories de l'apprentissage

De nombreuses théories existent au sujet du développement de l'enfant et de ses apprentissages, qu'elles soient issues des travaux de Freud, Erikson, Watson, Skinner, Rogers, Piaget, et bien d'autres encore.

Sans s'attacher particulièrement à l'une d'entre elles, c'est la référence à l'ensemble de ces concepts qui conduit les actions éducatives des professionnels.

Les éducateurs accordent par exemple une importance particulière au soin apporté à la prise en compte d'un enfant, afin de lui offrir un environnement qui lui permette de se développer et de se construire, ainsi que d'accueillir et de s'approprier ses différentes expériences de vie.

Ils favorisent également l'observation de l'enfant et de ce qu'il exprime (verbalement ou non) afin d'apprendre à le connaître et de s'adapter à sa compréhension de la réalité, en évitant dans la mesure du possible de présupposer sur ce qu'il vit.

L'enfant ayant fondamentalement et inconditionnellement besoin d'être aimé, accepté et apprécié pour ce qu'il est afin de se construire une image de soi positive, les éducateurs l'accompagnent dans sa compréhension de sa situation, verbalisent et expliquent les décisions qui sont prises pour lui. Ils respectent également le fait que chacun évolue à son propre rythme et que tous les enfants ne parviennent pas au même niveau de développement.

L'utilisation de ces différents outils et la référence à ces approches éducatives complémentaires amènent à la construction d'une posture « socio-éducative » responsabilisante, socialisante et non contraignante.

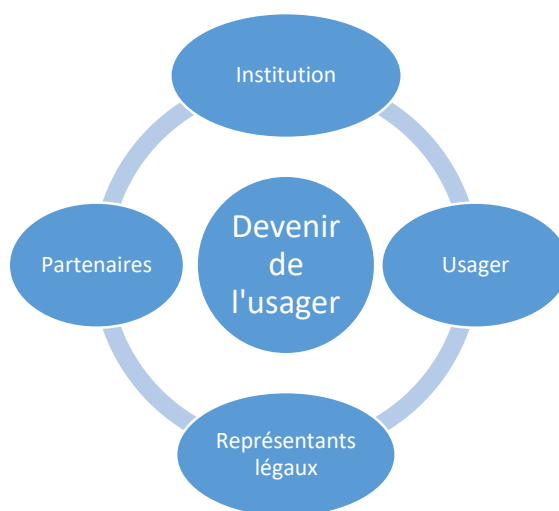
L'accompagnement individualisé

Le parcours de chaque enfant arrivant dans l'institution est particulier et personnel, et requiert un traitement individualisé.

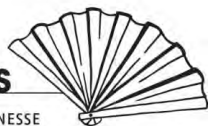
Lorsqu'il est question de projet individualisé, il est souvent fait appel à une définition, à laquelle de nombreux professionnels de l'aide font référence, qui met « l'utilisateur au centre ».

Tout en se basant sur ce référentiel, la Maison Kelas s'inspire d'une théorie mettant « le devenir de l'utilisateur au centre ». Ce dernier n'est dès lors plus seulement pris en considération, il devient réellement acteur de sa situation. Cette représentation aide également à clarifier que la situation ayant mené au placement n'est pas la seule facette de l'enfant, mais bien un élément d'un tableau plus complexe dont cette donnée fait partie.

« Les usagers par voie de conséquence ont un pouvoir qu'ils n'avaient pas auparavant et là où il y a du pouvoir il y a de la liberté et s'il y a de la liberté il y a du pouvoir...et donc des marges de manœuvre. ¹³»



¹³ Le projet individualisé dans l'action sociale et médico-sociale, Gilles Brandibas & Matthieu Elebeta, Ed. L'Harmattan



**OUTILS ET
TECHNIQUES
D'INTERVENTION**

OUTILS THÉORIQUES

Quelques exemples non-exhaustifs des outils utilisés :

L'Approche centrée sur la solution

Je suis capable et le Petit Pas de plus : des petits livres d'exercices pour accompagner les enfants pour réaliser des changements dans leur vie.

Le petit livret « je suis capable » est un guide à l'attention des adultes qui propose une méthode de dialogue avec les enfants orientée vers la résolution de problèmes. Elle tire son origine de la psychologie axée sur la recherche de solutions et aide les enfants à acquérir les habiletés dont ils ont besoin pour surmonter leurs problèmes et se défaire de comportements inappropriés, et notamment les comportements à répétition. Cet outil, très ludique, permet aux parents de s'associer facilement au progrès et à l'habileté envisagée, et à l'enfant de se rendre compte des progrès déjà réalisés.

La Discipline positive

Les outils qu'apporte la Discipline positive complètent les précédents, en apportant d'une part un référentiel de réflexion, et d'autre part des exercices pratiques à proposer aux enfants.

La roue des choix offre à l'enfant la possibilité d'anticiper les choix qu'il souhaite prendre dans des moments difficiles : lorsqu'il est en colère, il peut choisir d'aller se calmer en balade, par un dessin, en allant écouter de la musique, écrire un texte...

La grille d'identification des besoins est un tableau qui permet de décoder le besoin derrière un comportement indésiré.

Elle permet à l'adulte de faciliter la lecture des comportements de l'enfant, en mettant en exergue les liens entre ce que l'enfant fait et ce dont il a besoin/ce qu'il attend, et apportant des pistes de correction. Cet outil permet souvent de faire le pas de recul nécessaire à un accompagnement adéquat, bienveillant et cadrant des enfants accueillis.

La brochure Prisma

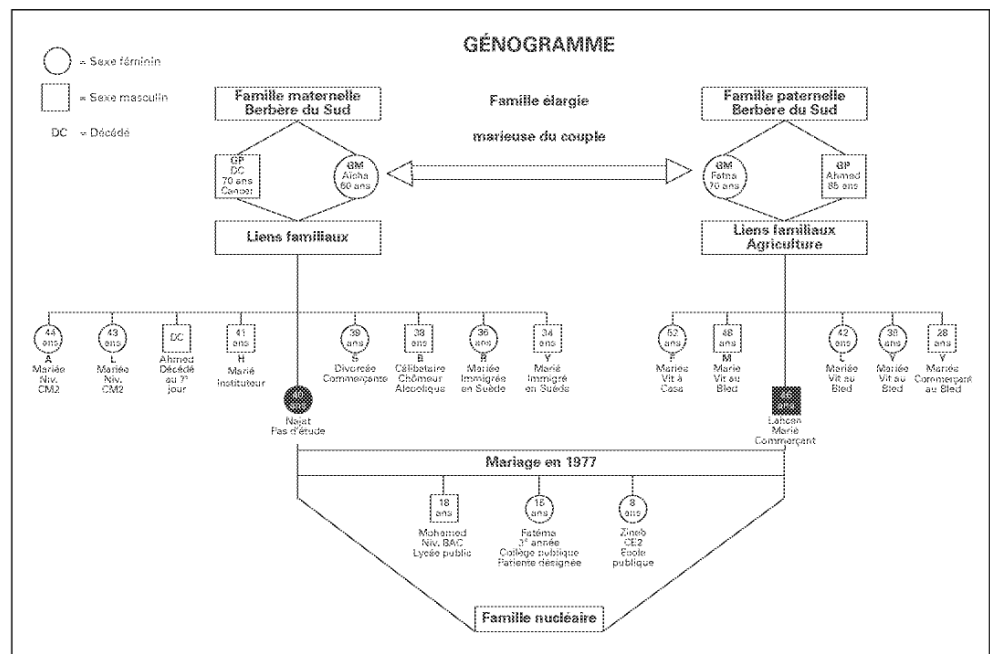
L'outil « PRISMA », est une aide concrète de mise en œuvre des standards Quality4Children. L'équipe éducative se concentre particulièrement sur les standards 4 à 18 qui concernent le placement et la sortie de l'institution. Chaque standard peut être analysé conjointement par l'enfant et l'éducateur qui arrêtent le curseur dans la zone et sur le point qui semble pertinent à l'enfant. La perception de chaque enfant et de l'ensemble des enfants en institution peut être ainsi appréhendés et donner lieu à des pistes d'amélioration possibles. Il en va de même pour les parents et les services placeurs. Une liste de signaux d'alerte est mentionnée pour chaque standard et des questions spécifiques et adaptées sont proposées pour les enfants, les parents et le service placeur.

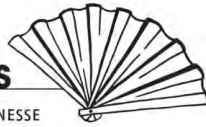
La conversation éducative

Lors de discussions pendant des moments informels, l'éducateur accompagne la réflexion du jeune en l'aidant à aller plus loin dans les choix qu'il fait ou les pensées qu'il a.

Le génogramme systémique

Lors des entretiens réguliers avec le jeune et son parent, un génogramme familial ou social peut être dessiné et permet d'appréhender la situation du jeune dans sa globalité.





**PREVENTION,
VIOLENCES,
ADDICTIONS ET
PROTECTION**

VIOLENCES ET PROTECTION

La vie en collectivité et la proximité qui en découle de personnes qui n'ont pas forcément choisi d'être ensemble peut par définition être le théâtre de violences. Concernant des enfants, les expressions de violence suscitent une réaction presque immédiate de protection de la part des adultes.

« Ce que nous voulons, ce n'est pas protéger les enfants, mais mettre la protection à l'intérieur d'eux-mêmes »¹⁴

Cherbuliez évoque ici notre volonté, voire même notre devoir, au-delà de la protection que peut fournir l'adulte à l'enfant, d'amener l'enfant à construire ses propres stratégies d'adaptation à l'environnement, puisqu'il est amené naturellement à quitter le foyer un jour. Cette construction prend du temps, s'élabore pas à pas en fonction de l'âge, de l'autonomie, des traumatismes vécus, de la perception du danger et des compétences que l'enfant possède.

Il est évident que la structure même de l'institution répond aux normes de sécurité. Toutefois, les éducateurs adaptent leurs interventions, les consignes et leur devoir de surveillance en fonction des enfants sous leur responsabilité du moment. Ils ajustent continuellement leurs évaluations au degré de responsabilité que chaque enfant peut assumer dans chaque contexte. Tout apprentissage devant comporter une part d'expérimentation par l'enfant nécessaire à son développement, ils assument ainsi une prise de risque mesurée qui tient compte des capacités de chaque enfant, sans mettre en danger son intégrité physique ou mentale. Dans cette optique, les éducateurs doivent suivre une formation obligatoire interne sur ce thème « Approche préventive et didactique de la violence ».

Il est illusoire et impossible de garantir une protection totale. La mission d'accompagnement éducative n'est pas conçue pour cela, les enfants vivent de nombreux moments hors du regard des adultes (extérieur nature, chemin école, chambres...) où ils auront la responsabilité de leur propre protection.

Cet état de fait est présenté en toute transparence par les éducateurs aux parents lors de l'admission, en présence du SPMi, pour les sensibiliser à la réalité de la vie institutionnelle.

PRÉVENTION

La prévention est primordiale et cherche à atteindre les buts suivants : diminuer les tensions, éviter la répétition d'agissements violents et en prévenir l'escalade¹⁵.

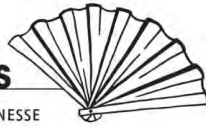
Pour atteindre ces buts, l'équipe éducative prend le temps d'explicitier aux résidents les règles du vivre-ensemble et les lois.

L'un des moyens pour diminuer les tensions qui précèdent toujours des agissements violents, consiste à inviter les protagonistes à verbaliser leurs mécontentements, ressentis et émotions. Outre l'effet cathartique de ce procédé, il permet de développer les capacités d'empathie des personnes concernées.

Un moyen complémentaire pour réduire les tensions est d'amener les personnes à imaginer des manières de résoudre leurs conflits et à les soutenir dans la mise en

¹⁴ Définition de la protection, Théodore Cherbuliez, psychiatre et thérapeute de famille

¹⁵ Annexe 13 « Concepts globaux FOJ - Prévention de la violence »



œuvre de leurs résolutions.

Enfin, un moyen d'essayer d'éviter la répétition de comportements violents est de contribuer à ce que les protagonistes identifient les enchaînements d'émotions et d'actions qui ont conduit à la situation violente. Cette prise de conscience peut ensuite permettre à chacun d'élaborer des façons différentes de gérer ses émotions et de se comporter afin d'éviter pareille situation et de se protéger.

En outre, les éducateurs collaborent étroitement avec les représentants légaux et les services placeur concernés. Ils informent ces partenaires des situations vécues et ils coordonnent avec eux, en fonction des rôles et des responsabilités de chacun, les actions à mener.

Le cas échéant, ils orientent les répondants légaux sur les lieux de traitements médicaux adéquats ou le recours à la justice.

RÉPARATION ET SANCTION

Au sein de la Maison Kelas, l'équipe utilise d'avantage la notion de réparation que celle de sanction car celle-ci permet de travailler le lien. Aussi, les éducateurs cherchent à donner du sens dans la réponse éducative qu'elle proposera au jeune. L'équipe adopte une posture au quotidien permettant au résident d'avoir d'autres alternatives à la transgression. Pour ce faire, les éducateurs vont favoriser la discussion et la négociation afin de lui donner l'opportunité de faire différemment.

Lorsque le jeune conteste une des règles, il sera amené à prendre conscience de ses actes et des conséquences qui en découlent. C'est à travers le dialogue et les échanges que les éducateurs vont amener le jeune à faire ce cheminement. Les éducateurs prennent également contact avec les parents pour les informer de la situation et envisager avec eux et leur enfant de quelle manière l'acte pourrait être réparé.

La FOJ a défini les lignes directrices concernant les sanctions¹⁶ dans un outil utile pour l'équipe.

Si la transgression est grave ou répétée, elle est discutée en équipe.

En fonction de la gravité, la direction et l'équipe peuvent décider d'une sanction et/ou d'une plainte auprès de l'autorité judiciaire. En cas d'agression, une plainte pénale peut être déposée par la personne lésée.

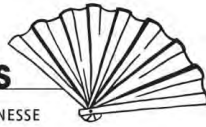
FAITS GRAVES

Certains faits graves (abus, violence avec atteinte à l'intégrité physique, déprédation infrastructure) traités dans la loi feront l'objet de dénonciation à la police de la part du représentant légal ou l'entité lésée. L'équipe utilisera la « Procédure en cas d'événements graves et imprévus »¹⁷.

L'éducateur et la direction se chargent de transmettre les informations connues aux parents, service placeur et autorité de surveillance via le protocole des faits graves, permettant ainsi le suivi des démarches administratives, civiles ou pénales.

¹⁶ Annexe 15 « Concepts globaux FOJ : la sanction éducative »

¹⁷ Annexe 12 « Procédure en cas d'événements graves et imprévus »



L'éducateur accompagne l'enfant et les parents dans les démarches nécessaires (soins, démarches administratives, dépôt de plaintes, auditions...) et répond aux sollicitations des diverses instances pour compléter, rechercher ou rendre compte de faits dont il a la connaissance.

Pour les situations moins graves ou moins complexes, les professionnels assurent la médiatisation des conflits par une écoute sérieuse, empathique avec les enfants, éventuellement les parents, pour favoriser la résolution et le retour à des relations pacifiées. Ils tentent de ne pas prendre parti, mais encourage la prise en compte des souhaits et besoins de chaque protagoniste.

GESTION DES ABUS

En cas d'abus avéré par des adultes sur des mineurs, par des mineurs sur des adultes et entre mineurs, la FOJ collabore activement tant avec les parents, le SPMi et/ou la Brigade des mineurs.

Les faits graves traités dans la loi (abus, violence avec atteinte à l'intégrité physique) par un adulte sur un mineur font l'objet d'une dénonciation à la police de la part de la personne lésée. L'éducateur informe sa direction puis se charge de transmettre les informations en sa connaissance aux parents, service placeur et autorité de surveillance via les « faits graves », cela permettant le suivi des démarches administratives, civiles ou pénales.

En cas de faits graves d'un mineur sur un adulte, l'éducateur informe sa direction, le représentant légal ainsi que le service placeur et l'autorité de surveillance, qui décident de la suite à y donner, y compris en cas de plainte déposée par la personne lésée. Le travail éducatif continue durant toute la procédure administrative ou pénale.

Lorsque les deux personnes impliquées sont mineures, l'éducateur informe sa direction, le représentant légal, le service placeur et l'autorité de surveillance. L'équipe apporte attention et soutien à l'un comme à l'autre, ainsi que leur famille, pour leur permettre de traverser ces événements. Ce sont des éducateurs différents qui effectuent ce soutien.

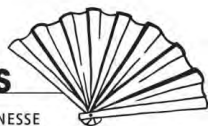
Pour toutes ces situations, l'enfant et les parents sont accompagnés par un éducateur dans les démarches nécessaires (soins, démarches administratives, dépôt de plaintes, auditions...) Le professionnel répond à toutes sollicitations des diverses instances pour compléter, rechercher ou rendre compte de faits dont il a la connaissance.

GESTION DES FUGUES

L'éducateur de permanence applique la procédure déterminée d'avance avec le représentant légal. Usuellement, s'il n'a pas réussi à joindre le jeune par téléphone, il prévient le représentant légal et envoie un avis de disparition à la police.

Dès que le jeune revient dans l'institution, l'avis de disparition est révoqué, les parents et le réseau sont informés.

Les éducateurs prennent un temps de discussion avec le jeune afin d'évaluer la situation. La finalité des interventions des éducateurs est d'accompagner les personnes concernées dans leur processus d'acquisition d'une autonomie responsable, consciente des enjeux et des conséquences des choix effectués, notamment en termes de perspectives de vie.



GESTION DES CRISES

Lorsqu'un enfant est en crise, la gestion de cette dernière est assurée par l'éducateur de service, avec l'aide d'un collègue lorsque cela est nécessaire.

L'éducateur évalue et détermine les mesures à prendre en termes de soin (ambulance, urgences médicales, hospitalisation) en complément des réponses éducatives ordinaires telles que soutien, dialogue en tête-à-tête avec l'enfant, mise à distance...

Grâce à un partenariat avec l'UMUS, les éducateurs ont la possibilité de faire appel à ces professionnels durant certains épisodes de crises aiguës. L'intervention d'un tiers permet régulièrement un retour à la normale et évitent la mise en place de moyens plus lourds.

Lorsque la situation le demande, l'éducateur de service se charge d'informer la famille et l'IPE dans les meilleurs délais. En concertation avec eux, il prend les mesures nécessaires (réunion, prise en charge thérapeutique, information au sein de l'institution et auprès d'autres partenaires...)

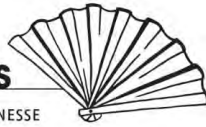
GESTION DES ADDICTIONS

Dépendances aux produits psychoactifs

A l'arrivée d'un jeune, sa consommation d'un produit psychoactif, est souvent déjà connue, bien qu'il ne bénéficie souvent pas d'un suivi médicalisé. Toutefois, il arrive qu'une consommation, voire une dépendance, soit mise à jour durant le placement. L'équipe éducative observe le comportement addictif, ou la consommation « récréative », du consommateur. Les observations sont ensuite transmises aux parents, au SPMI ainsi qu'à la direction du foyer. Dans les situations de dépendance avérée, la Maison Kelas collabore avec des institutions spécialisées (Phénix, Clinique Belmont, Carrefour Addictions) pour la mise en place d'un projet de suivi personnalisé avec le représentant légal et l'IPE.

L'accompagnement éducatif est privilégié grâce au lien de confiance qui s'est établi entre l'éducateur et le résident, permettant ainsi d'aborder un vrai travail autour de son rapport au produit et les conséquences que la consommation peut avoir. Tout en maintenant l'interdiction de consommer des substances psychoactives et de l'alcool au sein du foyer, la prise de soin et le bien-être du résident est au centre des priorités de l'équipe éducative. L'éducateur porte donc un regard attentif sur :

- La capacité du jeune à suivre sa formation scolaire ou son travail
- La capacité du jeune à entretenir des relations adéquates avec ses pairs, les membres de sa famille et les éducateurs
- L'évolution de son état de santé
- La capacité du jeune à respecter le cadre de l'institution (ne pas fumer ou consommer dans les chambres, dans les lieux de vie communautaire...)
- La capacité du jeune à respecter les lieux communautaires et ses occupants. (Veiller à ce que son état ne génère pas de malaise avec les autres résidents et à ce que l'image du consommateur reste positive).



Dans de très rares cas, il se peut que certaines personnes bénéficient d'un traitement de substitution qu'il est possible de stocker sous clef.

Dépendances aux multimédias

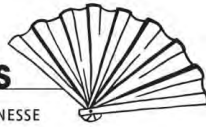
Serge Tisseron nous recommande d'apprendre au jeune à « nager » dans la mer des multimédias. Les appareils mobiles (smartphones, tablettes, ordinateurs...) sont devenus une extension du corps et de l'esprit des jeunes. Ceux-ci sont connectés en permanence, voire s'exposent continuellement.

L'équipe éducative laisse une large place aux discussions autour de ces questions afin de leur permettre de naviguer sans se faire happer ou couler. Elle peut organiser des sensibilisations avec Action Innocence pour rendre attentifs aux comportements sécurisés face aux risques potentiels.

La majorité des jeunes utilisent de manière adéquate ces outils de communication. Toutefois, il arrive que les éducateurs observent des comportements addictifs conduisant à un usage sans limite qui peuvent parfois péjorer la qualité des relations sociales. En sus de l'intervention éducative, un suivi peut alors être mis en place avec les institutions spécialisées (Phénix, Clinique Belmont, Rien ne va plus).

Le plus souvent, son appareil permet au jeune de maintenir un lien avec les membres de la famille et les amis durant le temps de placement et d'informer l'équipe lorsqu'il est à l'extérieur du foyer.

Les éléments déterminants pour l'équipe éducative restent la capacité du jeune à rester en relation avec autrui et à l'impact éventuel de l'utilisation de son appareil sur son état de santé (sommeil, excitation, concentration, ...). Elle reste attentive aux mises en danger éventuelles, telles que les photos ou vidéos postées sur les réseaux sociaux par exemple.



**INFORMATION,
COMMUNICATION
ET
COLLABORATION**

RESPECT DE LA SPHERE PRIVEE - PRINCIPES GENERAUX

La vie en institution et les collaborations pluridisciplinaires dans le suivi de situations nécessitent des échanges d'information au sujet de et à destination des enfants et leur famille. Nous souhaitons être très respectueux des aspects de la vie intime, privée ou publique de chaque enfant bien que l'institution soit un lieu de vie collectif. Dans cette responsabilité, nous faisons une distinction entre les aspects organisationnels de la vie institutionnelle (agenda, horaires, infos pratiques...) et les aspects intimes ou privés de la vie des enfants (état d'âme, problèmes personnels, histoires familiales...)

La loi sur la protection des données (LPD 1992) a pour but de protéger les informations sensibles des personnes, celles-ci leur appartenant en premier lieu. Ils ont par conséquent le droit à l'auto-détermination sur la diffusion des informations sensibles les concernant. Dès lors, nous leur proposons presque toujours de nous relater eux-mêmes les événements présents et passés de leur vie, avec leurs propres mots. Ceci s'applique aussi bien aux événements antérieurs que présents au placement. De la même manière, nous leur proposons, lorsque cela est possible, de communiquer eux-mêmes avec les partenaires sur ce qui les concerne et, lorsque cela est difficile, ils sont associés et/ou informés.

Les effets de ce principe favorisent la communication, le lien et la relation par des échanges plus fréquents et encouragent les discussions entre les éducateurs, les enfants et les familles et les partenaires du réseau.

TENUE DES DOSSIERS

Afin de garantir la protection des données en notre possession au sujet des enfants et des familles, nous faisons référence à la LIPAD pour l'utilisation de la plateforme pédagogique informatisée.

Pourquoi tout est informatisé ?

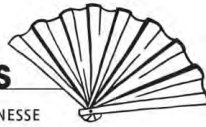
Le choix d'informatiser les documents s'est fait pour deux raisons distinctes. La première relève d'une politique de confidentialité au sujet des données : la consultation du site de chaque enfant nécessite un accès informatique avec mot de passe et est uniquement possible depuis les ordinateurs de la FOJ. Seuls les utilisateurs habilités dans les conditions prévues ont accès aux informations. La seconde est que cela facilite l'accès à l'intégralité des données et des informations.

Enfin, c'est aussi une manière plus écologique de travailler et de traiter les informations afin d'éviter une surutilisation de papier.

A quoi sert le site du résident ?

Les sites sont conçus de manière à faciliter le suivi éducatif par les éducateurs en fournissant les renseignements nécessaires pour aider le jeune dans son quotidien. Il fait également office de mémoire.

Son contenu permet de communiquer avec les autres professionnels et de faire le lien entre les différents intervenants. Les informations peuvent donc être de natures multiples et représentent des moments de vie du jeune.



Que contient le site du résident ?

Un site contient les éléments nécessaires quant à l'accompagnement du jeune. Ces informations sont apportées par les différents partenaires du placement : l'enfant, les parents ou proche de la famille, l'IPE, les intervenants extérieurs ainsi que les éducateurs.

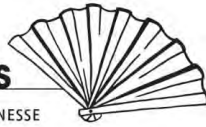
Toute demande reçue pour l'accueil d'un jeune au foyer est enregistrée et informatisée. Chaque résident dont la demande d'admission est acceptée aura un fichier/site ouvert à son nom. Une fois que le jeune quitte le foyer, son site est désactivé et archivé, sa consultation restant toujours possible par la suite.

Différentes rubriques regroupent les informations et se présentent comme suit :

- La fiche résident : Elle regroupe sur le même espace toutes les données importantes et primordiales lorsqu'un jeune est placé : les données d'identité de l'enfant (date de naissance, sexe, nationalité...), les contacts des parents, de l'IPE, les droits de garde, de visite ainsi que les bases légales du placement. S'y trouvent également les informations concernant l'état de santé de l'enfant, comme les allergies, les maladies... ainsi que les objectifs de placement.
- Les contacts du réseau familial et social : Ils se présentent sous forme de liste contenant toutes les adresses, les numéros de téléphone et/ou e-mail nécessaires pour le suivi de l'enfant (parents, SPMI, école, parascolaire, médecins, activités extrascolaires, amis...)
- L'agenda du pensionnaire : Chaque jeune a son agenda personnel sur lequel sont inscrits les rendez-vous extérieurs. C'est également l'endroit où sont répertoriés les horaires des transports, les sorties scolaires, les droits de visites ainsi que les entretiens. L'agenda personnel du jeune est relié à l'agenda des éducateurs afin d'avoir une vue d'ensemble sur les rendez-vous de la journée.
- Les documents liés aux pensionnaires : Cela comprend tous les documents relatifs au jeune et à son placement. Les documents reçus sous format papiers sont scannés et ainsi regroupés. Il s'agit de documents officiels (carte d'identité, carte d'assurance maladie), les documents relatifs au placement (convention de placement, entretien d'admission), les documents scolaires (les sorties scolaires, relevés d'absences), les documents relatifs à la gestion financière, les ordonnances médicales.

Cette liste des documents que l'on peut trouver dans le site du jeune n'est pas exhaustive, cela dépendra de la situation et de ce qu'il nous est nécessaire d'avoir.

- Les observations : Elles regroupent un ensemble d'informations élaborées par les éducateurs à partir d'observations journalières. Les sujets abordés peuvent toucher tous les sujets, tant que cela est jugé utile à transmettre au reste de l'équipe et que cela ajoute une plus-value à l'accompagnement éducatif. Chaque observation est datée. Afin d'avoir un meilleur accès à ces informations, nous avons différents « tags » à disposition, qui regroupent le sujet/thème sur lequel est basé l'écrit. Il est possible de faire une recherche dans la rubrique des observations afin de retrouver l'ensemble des notes concernant un sujet en particulier.



Les tags s'organisent comme suit :

- IPE
- Documents officiels
- Famille
- Gestion
- Quotidien
- Religion/culture
- Réseau
- Santé/psy
- Scolarité/travail
- Suivi de placement

Il existe des « sous-thèmes » dans chacun de ces tags, afin d'affiner la recherche d'information.

Les résidents et leur famille ont-ils accès au dossier ?

Le site est un outil de l'institution, il n'est donc pas la propriété du résident. Cependant, l'enfant et sa famille ont accès en tout temps, et sur simple demande aux éducateurs, aux informations qui les concernent. Toutefois, cela se limite aux documents produits par l'institution, les écrits fournis par d'autres services ou institutions devront être consultés auprès des personnes concernées. Le cas échéant, les éducateurs orientent les enfants et les familles vers les auteurs de ces pièces.

Les pièces suivantes du dossier sont accessibles par les familles et les résidents :

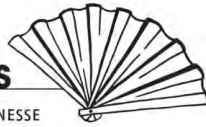
- Fiche résident
- Rapports divers, procès-verbaux d'entretiens
- Fiche mensuelle de gestion financière
- Fiche « suivi du placement »

L'éducateur de service se charge d'imprimer et de transmettre aux parents l'ensemble des pièces accessibles sur demande de ceux-ci. Les demandes de consultation de dossiers archivés sont traitées par la direction de l'institution sur demande d'anciens bénéficiaires.

Combien de temps et comment sont gardés les dossiers ?

A ce jour, la Fondation Officielle de la Jeunesse garde tous les documents émis sans limite de temps.

Sur le plan technique, le cycle de vie d'un dossier n'inclut actuellement aucun mécanisme particulier d'archivage. Le dossier est manuellement marqué comme « Inactif » par l'institution lors de la fin de placement du résident, ce qui a pour effet de le masquer aux utilisateurs. En ce sens, les données d'un dossier « Inactif » sont conservées dans le même état et au même endroit que celle d'un dossier « Actif ».



Les bases légales qui guident les pratiques de la FOJ sont la LPD (principes), la LIPAD du canton de Genève et son règlement d'application (RIPAD).

Sur le plan pratique, nous utilisons également l'aide-mémoire « Protection des données dans le travail social », complément au « Code de déontologie du travail social en Suisse » d'AvenirSocial¹⁸.

Où les dossiers informatisés sont-ils stockés ?

L'ensemble des dossiers personnels de nos bénéficiaires sont constitués, traités et stockés dans le périmètre du système d'information de la FOJ et donc conservés en interne (maîtrise administrative et technique).

COMMUNICATION INTERNE AU FOYER

Plateforme pédagogique informatisée

Comme toutes les institutions de la FOJ, La Maison Kelas utilise un intranet spécifique au foyer qui intègre plusieurs moyens de communications, d'organisation des informations et de stockage des données.

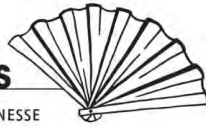
Chaque collaborateur utilise un login personnel pour accéder à l'intranet, y lire ou écrire du contenu durant son activité professionnelle. Sur la plateforme de l'institution se trouvent :

- Echanges de news : informations organisationnelles générales
- Sous-site des enfants : Fiche d'informations (informations complètes, coordonnées, situation sociale, juridique et scolaire, loisirs, ...), documents officiels scannés (ordonnances du tribunal, indications de placement, rapports, correspondance, suivis de situation, interventions, pv de bilans, ...), agenda individuel des enfants (rendez-vous individuels, transports, activités...)
- Liste de contacts : collaborateurs et partenaires
- PV des colloques et journées de réflexion
- Documents de références : concept, ...
- Modèles de documents : formulaires d'admission, d'entretien, de sorties, ...
- Documents du quotidien : mode d'emploi de la Maison Kelas, fiche présence enfants,
- Documents organisationnels : horaires, ...
- Agenda : échéances administratives, organisation d'équipe, ...

Les dossiers des situations familiales se trouvent en version numérique sur l'intranet et certains documents originaux (ordonnances, carnet de vaccination, documents officiels) sont scannés et contenus dans des classeurs.

Les informations concernant chaque situation sont mises à jour par les éducateurs en tout temps en collaboration entre les parents et le secrétariat.

¹⁸ Lien : « <http://www.avenirsocial.ch/fr/p42014974.html> »



Si une information manque ou fait défaut, l'éducateur prend soin de s'adresser directement au parent concerné pour le solliciter et obtenir l'information du principal intéressé.

Avant de prendre son service et d'entrer en contact avec les enfants, l'éducateur consacre le temps nécessaire pour prendre connaissance des éléments importants et organisationnels à travers les outils d'information (rapports écrits ou oraux de collègues, mails, intranet, agendas, fiches enfants...)

Colloques hebdomadaires

Réunissant l'équipe éducative et la directrice adjointe, les colloques hebdomadaires d'équipe sont l'opportunité de partager, puis de réfléchir et d'élaborer sur les situations vécues dans le foyer pour chaque enfant et d'ajuster les questions organisationnelles et pédagogiques. A travers les expériences relatées, chacun peut s'exprimer, donner son avis, entendre des pistes. C'est aussi à ce moment-là que l'équipe s'organise pour les nouvelles admissions ou les sorties à venir. La directrice y participe une fois par mois.

Echanges en équipe

Chaque lundi matin, le colloque est l'espace commun pour centraliser certaines informations, mener une réflexion plus approfondie sur l'évolution des situations, ou réorienter des interventions. Ce sont les moments où la directrice adjointe et la directrice amènent les informations institutionnelles. Un procès-verbal est rédigé et conservé sur la plateforme intranet sécurisée de la Maison Kelas auquel chaque éducateur peut accéder.

Une fois par mois, deux heures supplémentaires sont attribuées à une réunion portant sur des thèmes spécifiques et peuvent être utilisées pour analyser une situation en particulier ou encore approfondir des thèmes transversaux.

Quatre fois par année, des journées de réflexion sont consacrées à des questions de fond concernant toute l'institution et auxquelles tout le personnel participe.

Au quotidien, des intervisions entre éducateurs présents permettent de réfléchir sur une situation particulière vécue avec un jeune.

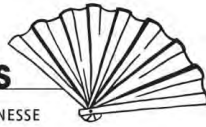
Des supervisions pédagogiques permettent également de prendre du recul et de regarder la situation avec d'autres yeux.

Colloque maison

Réunissant le personnel éducatif, administratif et de soutien, ces rencontres bisannuelles ponctuent la vie du foyer grâce au partage d'informations, de questions transversales et d'échanges sur les ressentis et les besoins de chacun.

Soirée d'équipe

Une fois par année, tous les collaborateurs du foyer sont invités à partager un moment informel et convivial, hors du contexte professionnel, autour d'un repas.



COMMUNICATION INTERNE À LA FOJ

Entre la directrice adjointe et la directrice

Ces réunions hebdomadaires permettent de définir les stratégies institutionnelles, de faire le point sur la santé et la dynamique d'équipe, d'élaborer des stratégies concernant des prises en charge difficiles, de décider des actions à mener, en prenant le recul nécessaire à la bonne conduite de l'institution.

Entre la directrice et le secrétaire général de la FOJ

Chaque mois, une discussion s'amorce autour des questions concernant la politique plus large de la FOJ, du foyer au regard des autres institutions. C'est l'occasion de faire un point de situation pour chaque foyer que la directrice a en charge (projets en cours, prises en charges délicates, situation des collaborateurs,)

Réunion des directeurs adjoints

Les directeurs adjoints se réunissent une fois par mois afin d'échanger et de partager des informations. Des sujets et thèmes particuliers peuvent être abordés.

Collège des directeurs

Il se réunit chaque semaine en présence du secrétaire général : les informations échangées permettent de réguler les aspects pédagogiques, RH, financiers et logistiques pour l'ensemble de la FOJ.

Visite annuelle du Secrétaire Général

Le secrétaire général vient à la rencontre de chaque équipe une fois par an pour redonner les axes prioritaires de la FOJ et pour faire le point avec chaque institution.

Espace personnel

Sur l'intranet de la Fondation, chaque collaborateur dispose d'un espace personnel, sur lequel il retrouve :

Ses bulletins de salaire et le récapitulatif de ses données personnelles.

Initiale F

Journal de la FOJ, 6 parutions par année

Rapport d'activité

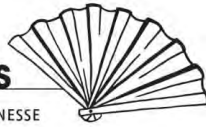
Chaque institution de la FOJ participe à la parution annuelle en écrivant un article de son choix.

COMMUNICATION AVEC LES SERVICES PLACEURS ET LES PARTENAIRES

Les services placeurs

L'IPE accompagne le résident dans les démarches d'entrée au foyer et transmet les informations en sa possession. Il est disponible pour des entretiens réguliers (téléphoniques et/ou physiques) et maintient le contact avec les membres du réseau.

En tant que curateur, il possède une vision globale de la situation de l'enfant qui est alors complétée par la vision plus spécifique de l'équipe éducative durant son placement qui lui transmet toutes les observations nécessaires à la compréhension de la situation et reste disponible pour les entretiens avec le réseau.



Pendant la durée du placement, l'IPE est le garant du séjour de l'enfant. Dans la mesure du possible, il prend en charge la fin du séjour et accompagne le résident dans son nouveau lieu de vie.

La collaboration avec les services placeurs est basée sur le document « Répartition des compétences et des obligations entre les services placeurs et les institutions genevoises d'éducation spécialisée » édicté par l'OEJ.

Les médecins et thérapeutes

Les informations utiles sont échangées avec les médecins et thérapeutes, en veillant au respect de la sphère intime de l'enfant. Ces différents regards permettent d'élargir la compréhension de la situation. La Maison Kelas n'offre pas de prestations thérapeutiques, mais l'équipe éducative peut demander aux parents, avec l'accord du service placeur, de mettre en place une évaluation ou une prise en charge extérieure pour le résident.

L'école ou autre instance de formation

Lors d'un placement dans un foyer d'urgence, le résident continue à suivre sa formation sans être déplacé.

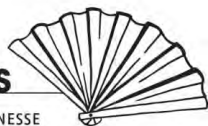
Le foyer collabore avec les enseignants, conseillers sociaux, infirmières scolaires et l'équipe du parascolaire selon les besoins. Toutefois, ces échanges ne concernent que la prise en charge de l'élève dans le cadre scolaire, comportement, acquisitions et suivi des devoirs. L'équipe éducative ne dévoile pas les raisons du placement. De telles demandes sont dirigées vers le SPMi.

Les éducateurs signent par délégation les documents, devoirs, et carnet d'élève si les parents ne sont pas en mesure de le faire.

Lors d'une exclusion scolaire, un projet éducatif est réfléchi en partenariat avec l'établissement scolaire afin de définir un programme durant le temps d'exclusion.

La réussite d'un accompagnement d'un enfant et de sa famille passe nécessairement par une collaboration efficace et respectueuse entre les différents professionnels impliqués dans la situation. Le travail en complémentarité, s'articulant autour des responsabilités assumées de chacun, y compris des parents, est une condition sine qua non pour un soutien durable garanti par la qualité d'une prise en charge globale.

Dans cette perspective, nous nous attachons à communiquer le plus clairement possible sur notre travail, les orientations suivies et le déroulement de la mesure du placement. Nous voulons développer et conserver une confiance qui permette aux partenaires de comprendre et valider le travail d'accompagnement auprès des enfants et leurs familles. La considération pour l'apport de chaque partenaire dans la situation est aussi une condition pour une collaboration fructueuse.

**PERSONNEL ET****TACHES****PERSONNEL ÉDUCATIF, ADMINISTRATIF ET DE SOUTIEN**

La Maison Kelas est dotée d'une équipe d'éducateurs spécialisés pour 760%, d'une directrice à 25% et d'une directrice adjointe à 50%. Une cuisinière à temps complet assure, pour les deux foyers du Domaine de Pierre-Grise, l'élaboration, les commandes et la production des repas de midi et du soir dans la cuisine centrale. Une secrétaire-comptable à 30% s'occupe de la gestion administrative et comptable institutionnelle. Une lingère et employée de maison à 80% traite le linge institutionnel (cuisine, draps, mobilier), les habits des petits et assure le nettoyage des locaux.

La Maison Kelas se compose d'une équipe de 9 éducateurs spécialisés et un stagiaire, le tout encadré par une directrice adjointe et une directrice.¹⁹

- 1 directrice, 25%
- 1 directrice adjointe, 50%
- 9 éducateurs HETS, 760%
- 1 stagiaire HETS ou probatoire, 100%

Plusieurs collaborateurs constituent le personnel administratif ou de soutien²⁰.

- 1 secrétaire comptable, 30%
- 1 cuisinière, 33%
- 1 lingère et employée de maison, 80%

Stagiaires

La Maison Kelas peut accueillir chaque année deux stagiaires qui se partagent l'année en deux périodes. Un stagiaire de septembre à janvier et un autre de février à juin.

Deux types de stagiaires sont concernés ; les étudiants HETS (Haute Ecole de Travail Social) pour les stages de 2^{ème} et 3^{ème} année et les stagiaires « préalables » (stages probatoires ou stages de maturité professionnelle), avant l'entrée en HES.

Remplaçants

Lors de situations particulières (maladies nombreuses, formations communes, perfectionnements), nous faisons appel à des professionnels pour assurer la continuité d'accompagnement.

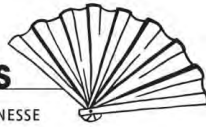
Ils interviennent seuls ou en doublure avec des éducateurs de l'institution.

TÂCHES DE LA DIRECTRICE

La directrice est responsable du bon fonctionnement et de la qualité des prestations de l'établissement. En étroite collaboration avec la directrice adjointe, elle anticipe, suit et règle les questions de gestions humaines, financières et éducatives.

¹⁹ Annexes 04, 05 et 06 « Cahiers des charges Directeur-trice / Directeur-trice adjoint-e de foyers éducatifs / Educateur-trice spécialisé-e »

²⁰ Annexes 07, 08, 09 et 10 « Cahiers des charges Secrétaire-comptable / Cuisinier-ère / Employé-e de maison / Lingère »



Elle participe mensuellement au colloque et est présente durant les journées de réflexions et les événements particuliers. Rarement, à la demande, elle peut intervenir, en collaboration avec les éducateurs et la directrice adjointe, à des rencontres avec les parents et/ou les enfants.

TÂCHES DE LA DIRECTRICE ADJOINTE

Elle participe aux colloques, et selon le besoin des éducateurs, aux réunions, réflexions et entretiens avec les partenaires et les parents dans et hors de l'institution.

La directrice adjointe est joignable en tout temps pour réfléchir avec l'éducateur sur une situation, débriefer une intervention et participe aux réunions de réseau stratégiques.

Elle est sollicitée également pour toute situation sortant de l'usuel ou demande particulière.

Son travail s'effectue au sein de l'institution et hors de l'institution, principalement durant les horaires de bureau. Parfois en présence des enfants, des parents, des éducateurs et des partenaires.

Toutefois, la directrice adjointe assure (en collaboration avec la directrice) une permanence téléphonique continue pour répondre aux demandes particulières ou urgentes provenant de l'institution ou des partenaires.

Lors des vacances, un système de remplacement existe entre la directrice adjointe et d'autres collègues d'institutions de la FOJ et/ou avec la directrice.

TÂCHES DE L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE

Les tâches quotidiennes de l'équipe éducative sont partagées par l'ensemble des collaborateurs. Ainsi, chacun d'entre eux est attentif aux besoins particuliers des enfants et participe aux moments-clés de la journée.

TÂCHES DE L'EMPLOYÉE DE MAISON

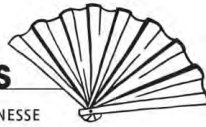
L'employée de maison assure un rôle central et volontairement valorisé au sein de la Maison Kelas.

Présente tout au long de la semaine, elle s'assure de la propreté des espaces communs, des sanitaires, du lavage et du repassage du linge et offre ainsi un confort et une qualité de vie importante à l'ensemble des personnes vivant dans l'institution.

Afin de promouvoir le respect du travail et de la personne, ses horaires et les espaces de travail sont aménagés de manière à être visible et au contact des jeunes, des enfants et des éducateurs.

Ainsi, elle effectue le repassage dans la petite cuisine et profite ainsi pour discuter avec les jeunes présents, leur fournir des conseils sur l'entretien de leurs habits ou leur rappeler qu'ils n'ont pas descendu leur linge.

Elle partage le repas de midi deux fois par semaine avec les jeunes et les enfants et participe activement à la vie du foyer en les accompagnant dans l'apprentissage des différentes tâches ménagères : débarrasser la table, vider le lave-vaisselle, sortir les poubelles, passer le balai ou l'aspirateur, nettoyer les vitres ou faire la lessive.



A sa manière, elle amène une touche personnelle et un regard éducatif aux enfants et jeunes de la Maison Kelas, les amenant ainsi à prendre conscience des aspects et à expérimenter leurs capacités à participer aux gestes quotidiens.

Peut-être certains d'entre eux pourront-ils les reproduire à leur retour au domicile familial ?

PLANIFICATION ÉDUCATIVE

Le foyer est ouvert toute l'année, sans fermeture.

A la Maison Kelas, les horaires de l'équipe éducative sont prévus sur une année afin d'organiser au mieux l'institution.

Nous avons donc une visibilité annuelle sur :

- Les temps de travail et les congés
- Les vacances
- La prévision des heures cachées (congés, heures souples, récup, colloque journées de travail, remplacement vacances...)
- Les heures volantes pour les entretiens, visites...

Des doublures sont prévues sur les temps forts de l'institution :

- Doublures des mercredis pour accompagnement individuels ou collectifs
- Doublures de fin d'après-midi et soirées de 16 heures à 22h30, sauf le samedi, pour accompagnement individuels et collectifs. Optimisation des couchers
- Doublures des lundis après-midi après colloque pour collectif, administratif, achats...
- Doublure des vendredis de 16 heures à 22h30 pour activités, sorties...
- Doublures des temps de vacances pour accompagnement individuel ou groupe. Projets, sorties éducatives...

Le reste du temps, un seul éducateur assure la permanence.

Dès la présence de 5 résidents et en fonction de la dynamique de groupe et des besoins institutionnels, une doublure peut se mettre en place en tout temps durant la journée.

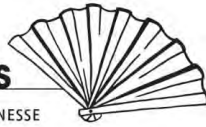
Un éducateur est de piquet le week-end et peut être appelé pour renforcer la prise en charge éducative.

La directrice adjointe est disponible 24h/24h et se déplace sur le foyer en cas de nécessité.

La directrice intervient en cas d'événements graves ou de dysfonctionnement institutionnel ou inter-institutionnel important.

Notre choix de poser une base annuelle sur les horaires nous a grandement aidés à poser tout d'abord un cadre clair.

Le canevas élaboré par l'équipe éducative tend à permettre une certaine souplesse dans les horaires en fonction des besoins particuliers.



Etre à la fois avec les jeunes et gérer leur quotidien demande une grande organisation. Notre quotidien est très animé avec les jeunes mais aussi avec les différents partenaires du réseau (SPMI, écoles, médecins et autres) ainsi que les familles avec qui nous gardons un lien soigné et attentionné. L'horaire a été construit pour que nous puissions délivrer une prestation de qualité auprès des jeunes et de leur famille ainsi qu'une présence institutionnelle efficace pour répondre aux nombreuses sollicitations de nos partenaires.

Le travail administratif conséquent dans le cadre des foyers d'urgence est, entre autres, généré par le nombre de résidents accueillis.

Ainsi nous avons voulu mettre l'accent sur un accompagnement de qualité auprès de nos jeunes mais aussi que chaque institution ou parents puisse nous trouver disponibles et enclins à apporter des réponses adaptées et appréciables.

La répartition des horaires que nous avons mis en place permet à chaque éducateur de participer activement à l'évolution des jeunes dans notre foyer et de conserver le fil rouge des situations. Cela nous permet d'avoir une réflexion rapide et pertinente à chaque instant.

Enfin, le roulement, les départs et arrivées régulières ainsi que le fort mouvement qui anime les foyers d'urgence de manière générale, tend à demander un ajustement précis pour assurer un accueil et un accompagnement de qualité.

MANAGEMENT

Chaque professionnel se réfère à son cahier des charges, aux directives des ressources humaines de la FOJ à disposition sur intranet, au code de déontologie de sa profession, à la charte et au présent concept institutionnel.

L'autonomie dans les interventions de chacun est valorisée. Elle s'exerce en une cohérence avec les orientations institutionnelles tout en exigeant de chaque collaborateur une posture responsable et professionnelle face aux actes qu'il pose dans son activité.²¹

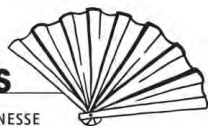
Un entretien individualisé avec chaque collaborateur de l'institution est organisée par la direction au minimum tous les deux ans.

FORMATIONS, PERFECTIONNEMENTS ET DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

La FOJ propose un catalogue de formations obligatoires et non obligatoires. Selon les projets et les objectifs de la direction et des collaborateurs, des formations en équipe ou individuelles sont organisées.

La Maison Kelas offre une place pour 2 stagiaires par année, accompagnés par des praticiens formateurs certifiés.

²¹ Annexe 11 « Management FOJ »



Supervision et intervision

La FOJ garantit des ressources pour l'organisation de supervisions individuelles ou de groupe. Celles-ci peuvent porter sur des situations accueillies à la Maison Kelas, sur le fonctionnement d'un professionnel (supervision individuelle) ou la dynamique d'équipe. Elles sont principalement utilisées par le personnel éducatif. Toute demande peut être initiée par un collaborateur ou la direction.

L'équipe éducative bénéficie d'une supervision pédagogique. Des supervisions ponctuelles peuvent être organisées lors de difficultés particulières.

Les intervisions se pratiquent au quotidien. Plusieurs espaces permettent à chaque éducateur, et parfois le personnel de soutien, de prendre du recul dans la prise en charge quotidienne :

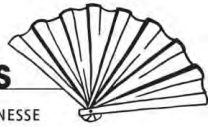
- Informellement à chaque occasion, avec un collègue présent également sur la journée.
- Avec la directrice adjointe disponible en tout temps.
- Avec l'ensemble de l'équipe éducative et la directrice adjointe lors du colloque institutionnel hebdomadaire de trois heures par semaine.
- Lors des journées de réflexion avec le directrice adjointe et la directrice.
- Lors des plateformes d'échanges de pratiques entre professionnels de diverses institutions (Arpe, groupes transversaux,).
- Lors de journées de travail avec une ou plusieurs équipes d'autres institutions.

Perfectionnement et formation continue

Dans une politique commune à toute la FOJ, la direction de l'institution de la Maison Kelas soutient la participation aux formations continues, internes et/ou externes. Une plateforme spécifique aux formations internes est accessible sur le site « intranet FOJ ». Ce catalogue de formations obligatoires et non-obligatoires peut être élargi sur proposition des collaborateurs ou des cadres pour répondre à des besoins spécifiques. Dans ce catalogue remis à jour chaque année, suivre des formations concernant la **sécurité** est notamment demandé à tout le personnel.

En outre, la Fondation encourage la participation du personnel à toute démarche qui vise à entretenir et développer son éthique professionnelle, afin de maintenir la qualité de l'intervention. Dans cet esprit, afin de soutenir les collaborateurs, la posture de la direction de l'institution se définit comme suit :

- **Confiance** : délégation importante qui permet de maintenir la motivation et l'implication. Développer la responsabilisation et l'autonomie des équipes avec leur expertise, leur créativité et réflexivité est un objectif managérial. Ainsi, des projets inter-foyers, à l'initiative des équipes émergent : ateliers d'analyse de la pratique, rencontres autour de jeux de rôles ACS, ... Les collaborateurs qui le souhaitent sont encouragés à animer ou co-animer des formations en lien avec les enjeux et défis rencontrés sur le terrain.
- **Prévention** de l'épuisement professionnel en repérant les situations de stress (surcharge, urgence, danger) et en intervenant rapidement : management participatif, groupe de dialogue, groupe de confiance, suivi de la balance horaire, collaboration importante avec les syndicats...



- **Respect** : prise en compte du collaborateur en tant qu'individu
 - Formations internes ciblées : dispositif anti-harcèlement, code de déontologie, approche ethno sociale, accompagnement dans la mise en place du nouvel intranet...
 - Entretiens de soutien individuel
 - Politique RH qui prend en compte la situation de chacun et de ses besoins individuels (modification du taux d'activité, mobilité interne, maladie longue, maternité...)
 - Supervisions individuelles
- **Convivialité** au travail : chaque année, des sorties d'équipe sont organisées. Tous les 2 ans, une soirée à thème réunit l'ensemble de la FOJ. Des rencontres entre les différentes équipes sont encouragées, des immersions temporaires à la découverte d'autres institutions favorisées.

De plus, la diversité des problématiques auxquelles est confrontée l'équipe éducative l'amène à régulièrement suivre des formations externes ciblées.

Entretiens d'appréciation

Ces entretiens se déroulent tous les 2 ans, selon les directives de la FOJ. Ils permettent de faire un point de situation et de définir des objectifs de développement des collaborateurs. Ils réunissent le collaborateur, la directrice adjointe et la directrice. Dans ce cadre, et selon les besoins de développement professionnel, des formations ainsi que des supervisions individuelles peuvent être proposées ou demandées.

CONCLUSION

Ce concept, conçu par l'entier de l'équipe éducative et le duo de direction, représente une photographie de notre travail et de nos actions menées depuis l'ouverture, en mars 2017.

La Maison qui danse se veut un lieu vivant, dans la recherche perpétuelle de l'équilibre, travaillant constamment à améliorer son action, dans le profond respect des êtres qui la font vivre.

Nous souhaitons, chaque jour, continuer à grandir afin de permettre à l'autre à faire de même.